



Réunion du Conseil 19 juin 2024

Pavillon Joséphine
Parc de l'Orangerie - Avenue de l'Europe
67000 Strasbourg

14 h 00 – 17 h 00

Procès-verbal de réunion

1. Mot de bienvenue de la Présidente

1.1. Constatation du Quorum

Le Quorum est établi.

Pas de vote

1.2. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente soumet la proposition d'ordre du jour au Conseil pour approbation.
Des points de discussions supplémentaires sont ajoutés par des membres du Conseil.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Adopté

1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 21 mars 2024

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil du 21 mars 2024. Adopté avec deux abstentions.

Adopté

2. Points politiques

2.1 Réaction aux élections européennes

La Présidence de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau exprime une vive inquiétude face à la montée des eurosceptiques lors des élections européennes et appelle à soutenir la résolution en faveur de l'Europe distribuée aux membres. La résolution a été adoptée avec un vote contre.

Adopté

2.2 Présentation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

M. Aurélien BISCAUT, Secrétaire Général de la MOT, membre de l'Eurodistrict depuis 2013, est accueilli pour présenter les missions et travaux de la MOT, en lien avec l'Europe et les régions frontalières.

Sans vote

2.3. Convention partenariale ligne de bus Erstein-Lahr

Il est demandé au conseil de voter la prolongation de l'accord pour la gestion de la ligne transfrontalière 280 reliant Erstein à Lahr, sous la responsabilité de la Région Grand Est, pour au moins deux ans, en attendant l'évaluation juridique en cours côté français. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Adopté

2.4. Cas d'application des clauses d'expérimentation

La Présidente présente au conseil l'étude menée par la Hochschule für öffentliche Verwaltung de Kehl et l'Euro-Institut sur l'application de la clause d'expérimentation de l'article 13 du traité d'Aix-la-Chapelle. Il a été demandé aux membres du conseil d'indiquer les obstacles transfrontaliers qu'ils rencontrent.

Adopté

3. Projets propres

3.1. Environnement : Plan d'action climat

Il est proposé au Conseil de mettre à jour le plan d'action climatique de l'Eurodistrict, adopté en mars 2023, en intégrant les résultats du forum sur l'adaptation climatique du 20 octobre 2023 et un bilan des mesures réalisées. La délibération, adoptant le plan révisé avec des axes d'action détaillés, a été adoptée à l'unanimité avec une voix contre.

Adopté

3.2. Participation citoyenne : Rencontre élus-citoyens

Il est proposé au Conseil de valider la thématique et le concept de base de la sixième édition des rencontres élus-citoyens, prévue pour novembre 2024, sur la tarification transfrontalière des transports. Le budget de 15 000 euros pour l'organisation de l'événement a également été approuvé, et la délibération a été adoptée à l'unanimité avec une abstention.

Adopté

3.3. Marketing territorial : Foire européenne de Strasbourg

Il est demandé au Conseil de renouveler la réalisation d'un stand commun à l'Eurodistrict et à l'Agence du climat pour la Foire européenne 2024, avec un budget de 29 000 €. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Adopté

4. Demandes de subvention

4.1. Information sur les subventions attribuées

La présidente informe le Conseil sur les demandes de subventions inférieures ou égales à 5 000 € jusqu'à 25 000 € accordées depuis le Conseil du 21 mars 2024.

Pas de vote

4.2. Modification des critères de subvention du fonds « Culture & Rencontres »

Il est demandé au Conseil, suite à la fusion des fonds classiques et culturels pour créer le Fonds de subventions « Culture & Rencontre » en mars 2024, de valider la révision des critères de subvention, incluant une harmonisation linguistique et l'ajout d'un critère de durabilité écologique. La proposition a été adoptée à l'unanimité.

Adopté

5. Départ du Vice-Président

À l'occasion du départ de Frank Scherrer, Vice-Président, un hommage a été rendu pour souligner son travail au sein de l'organisation. La Présidente a prononcé un discours, mettant en avant ses nombreuses contributions et son engagement pendant son mandat.

Pas de vote

6. Points divers

La séance a été clôturée à 16h15.



Jeanne BARSEGHIAN
Président de l'Eurodistrict



Réunion du Conseil 19 juin 2024

Pavillon Joséphine
Parc de l'Orangerie
Avenue de l'Europe
67000 Strasbourg

14 h 00 – 17 h 00

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue de la Présidente

- 1.1. Constatation du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 21 mars 2024

Rapport (ci-joint)

2. Points politiques

- 2.1. Réaction aux élections européennes
- 2.2. Présentation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
- 2.3. Convention partenariale ligne de bus Erstein-Lahr
- 2.4. Cas d'application des clauses d'expérimentation

Projet de délibération
Document (ci-joint)

3. Projets propres

- 3.1. Environnement : Plan d'action climat
- 3.2. Participation citoyenne : Rencontre élus-citoyens
- 3.3. Marketing territorial : Foire européenne de Strasbourg

Projet de délibération
Projet de délibération
Projet de délibération

4. Demandes de subventions

- 4.1 Information sur les subventions attribuées
- 4.2 Modification des critères de subvention du fonds « Culture & Rencontres »

Document (ci-joint)
Projet de délibération

5. Départ du Vice-Président

6. Divers

Fait à Strasbourg, le 19 juin 2024

Jeanne BARSHEGIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 19 juin 2024 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.



Réunion du Conseil 21 mars 2024

Zweckverbandhalle Abfallbehandlung
Kahlenberg (ZAK) Bâtiment « Blickpunkt »
Bergwegstraße 1
77975 RINGSHEIM

9 h 00 – 12 h 00

Compte rendu de réunion

Présent.e.s :

Titulaires : M. Wolfram BRITZ, M. Gregor BÜHLER, M. Dr. Karl-Heinz DEBACHER, M. Hans-Jörg HÖSCH, M. Markus IBERT, M. Frank SCHERER, Mme Jeanne BARSEGHIAN, Mme Céline GEISSMANN, M. Alain JUND, Mme Annie KESSOURI, Mme Anne MISTLER, M. René SCHAAL

Suppléant.e.s : M. Carsten ERHARDT, Mme Charlotte SCHUBNELL, Mme Heike DOROW, M. Phillipe LACOSTE, Mme Andrée BUCHMANN, M. Pierre OZENNE, M. Joel STEFFEN, M. Benoît DINTRICH, M. Marc HOFFSESS,

Excusé.e.s :

Titulaires : Mme Danielle DAMBACH, Mme Pia IMBS, M. Valentin RABOT, Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH, Mme Françoise SCHAETZEL, M. Yves SUBLON, Mme Doris TERNOY, M. Jean-Phillipe VETTER

Suppléant.e.s : M. Jonathan M.Y, Mme Cécile DELATTRE, Mme Caroline ZORN, Mme Michèle LECKLER, M. Jean-Louis KIRCHER, Mme Evelyne ISINGER, M. Bruno BOULALA, Mme Rebecca BREITMAN

Ouverture de séance

1. Mot de bienvenue de la Présidente

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

1.1. Constatation du quorum

La Présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 7 décembre 2023

Le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Points politiques

2.1. Représentation Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Suite à la révision de ses statuts, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) y compris de l'Eurodistrict qui en est membre depuis 2013, de nommer de nouveaux représentants. Conformément aux nouveaux statuts, une personne ne peut désormais représenter qu'une seule institution membre. Dans ce contexte, il est proposé au Conseil que la présidente et le vice-président représentent l'Eurodistrict à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) en tant que représentant conformément à la pratique observée dans d'autres organes transfrontaliers tels que le Comité de coopération transfrontalière (AGZ). La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.2. Capitale mondiale du livre : Demande de subvention de Strasbourg et Kehl

Dans le cadre de l'évènement Strasbourg Capitale mondiale du livre de l'UNESCO 2024, les villes de Strasbourg et de Kehl ont élaboré une programmation transfrontalière de 14 actions franco-allemandes autour du thème du livre et de la lecture. Pour réaliser celle-ci, elles ont sollicité auprès de l'Eurodistrict une subvention de 25 800€ sur un budget total de 55 600€. Anne Mistler présente cette programmation transfrontalière, qui débutera le 27 avril 2024. Elle s'adresse à tous publics et différents thèmes, dont celui de l'imprimerie, seront mis à l'honneur.

La subvention est octroyée à l'unanimité

3. **Budget 2024**

3.1. Compte de gestion 2023

La Présidente demande au Conseil d'adopter la délibération relative au compte de gestion 2023 tel que figurant dans les documents annexés. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3.2. Compte administratif 2023

Le doyen du Conseil demande au Conseil d'adopter la délibération relative au compte administratif 2022 tel que figurant dans les documents annexés. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

3.3 Budget prévisionnel 2024

Le doyen du Conseil demande au Conseil d'adopter la délibération relative au compte prévisionnel 2024 tel que figurant dans les documents annexés.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

4. **Projets propres**

4.1. Mobilité : Plan d'action mobilité

Le Plan d'Action pour la Mobilité, qui constitue pour l'Eurodistrict la base de travail dans le domaine de la mobilité, ainsi que les progrès réalisés, sont présentés. De plus, quatre nouvelles actions potentielles sont proposées pour approbation : la simplification de la tarification transfrontalière, y compris l'examen d'une communauté tarifaire transfrontalière ; la consolidation des données géographiques sur le cyclisme ; la compatibilité des offres de partage de vélos ; la compatibilité des aires de stationnement sécurisées pour les vélos. Il est décidé de prioriser les propositions dans l'ordre cité, avec les quatre actions supplémentaires incluses dans la même séquence. La priorité est accordée à la tarification. Les liaisons de bus transfrontalières, y compris Haguenau-Achern, viennent ensuite en deuxième position. En outre, une autorisation de la part de la région Grand Est est nécessaire. Il est demandé à leurs représentants de ne pas perdre de vue les lignes de bus.

Le plan d'action mis à jour, avec l'ordre ajusté, est adopté à l'unanimité.

Des discussions ont lieu sur les progrès dans divers domaines, notamment les liaisons ferroviaires entre Strasbourg et Offenbourg, Strasbourg et Francfort, ainsi que la voie rapide cyclable Strasbourg-Offenbourg. Le secrétariat général est chargé de soutenir les efforts communs de Strasbourg et de Kehl pour doubler la fréquence de la liaison de tramway transfrontalière et de solliciter un financement auprès des autorités régionales.

L'étude sur la communauté tarifaire transfrontalière permettra de progresser sur ce sujet, en mobilisant également les acteurs techniques. Il est proposé que les eurodistricts échangent lors de l'European Mobility Expo sur l'initiative de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

En outre, le secrétariat général est chargé de réunir les différentes autorités responsables dans le domaine de la mobilité au niveau politique, ne serait-ce que pour présenter les différents sujets auxquels l'Eurodistrict est impliqué et clarifier son rôle.

4.2 Éducation et bilinguisme : « Spiel & Parle »

Le bilan de l'année scolaire 2023/2024 est très positif : 257 enfants inscrits, (159 en France, 98 en Allemagne) répartis en 25 groupes dans 9 structures participantes (VHS Offenburg, VHS Lahr, VHS Ortenau, ComCom du Canton d'Erstein, Commune de Lipsheim, Commune de Nordhouse, Centre social et culturel Au-Delà-des-Ponts, Centre culturel & social Rotterdam, Périscolaire La Wantzenau).

Au vu de ces chiffres positifs, à la rentrée 2024/25, l'Eurodistrict souhaite inscrire 10 groupes supplémentaires pour un total d'environ 300 enfants participants au projet.

Pour l'année scolaire 2024/25, le dispositif de « Spiel & Parle » restera le même. Des ajustements mineurs sont toutefois apportés, comme la réduction du nombre d'ateliers obligatoires.

Au vu de l'augmentation du nombre d'enfants participants à « Spiel & Parle » et de la baisse du cofinancement octroyé par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse à hauteur maximale de 6 000 €, le budget total pour 2024/25 est augmenté à l'unanimité de 40 000 € à 60 000 €.

4.3 Tourisme : Vélo Gourmand

Le Conseil approuve à l'unanimité l'itinéraire proposé pour le Vélo Gourmand 2024 dans le Nord de l'Eurodistrict, le déroulement de l'évènement ainsi que son budget prévisionnel d'un montant de 22 000 €.

5. Demandes de subventions

5.1. Information sur les subventions attribuées

La Présidente informe le Conseil sur les demandes de subventions attribuées depuis la séance du 07 décembre 2023 allant jusqu'à 25 000 €.

5.2. Fusion du fonds culturel avec le fonds classique

L'Eurodistrict dispose d'un fonds de subvention classique, doté de 150.000 €, et d'un fonds culturel de soutien à la scène locale, qui a été créé en 2021 et doté de 40.000 €. Il est proposé de fusionner ces deux fonds, car les critères d'éligibilité des deux fonds sont très similaires. Le Conseil de l'Eurodistrict vote à l'unanimité pour la fusion des deux fonds en un seul fonds qui sera rebaptisé « Fonds Culture & Rencontre ». Celui-ci est doté de 190.000 €.

Les critères présentés doivent être encore une fois revus et approfondis et seront présentés lors de la prochaine réunion du Conseil en juin 2024. En attendant, les critères du fonds classique continuent de s'appliquer.

6. Fonctionnement du GECT

6.1 Commission administrative

Le Conseil décide à l'unanimité, après délibération commune, de créer conformément à l'article 8 des statuts et de lui délègue la compétence pour les questions susmentionnées concernant le personnel du Secrétariat général.

Le Conseil décide que les décisions de la commission administrative peuvent être prises, conformément à l'article 8 des statuts, par une procédure écrite par voie électronique sur sollicitation de la Présidente.

Le Conseil élit les 3 membres allemands suivants :

- Kai-Achim KLARE, Maire de Rust
- Eberhard ROTH, Kreisrat aus Lahr
- Thorsten ERNY, Maire de Gengenbach

ainsi que les 3 membres français suivants :

- Benoît DINTRICH, Maire d'Erstein
- Michèle LECKLER, Maire de Plobsheim
- Joel STEFFEN, conseiller eurométropolitain Strasbourg

qui constituent, avec la Présidente et le Vice-Président pour la durée de la présidence française, à savoir fin 2026, la Commission administrative.

6.2 Temps partiel

Le Conseil de l'Eurodistrict décide à l'unanimité de limiter l'octroi du travail à temps partiel au sein du Secrétariat général de l'Eurodistrict aux cas où le travail à temps partiel est de droit.

7. **Points divers**

La séance est clôturée à 11h25.

Fait à Strasbourg, le 19 juin 2024

Jeanne BARSHEGIAN
Présidente de l'Eurodistrict



Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 19 juin 2024 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.



**CONVENTION PARTENARIALE DE COOPERATION
ET DE COFINANCEMENT
RELATIVE A LA LIGNE REGULIERE TRANSFRONTALIERE ERSTEIN-LAHR**

ENTRE

La Région Grand Est, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Franck LEROY, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n° 24CP-1118 du 21 juin 2024

Sise 1 Place Adrien Zeller – BP 91006 – STRASBOURG (F-67070)

Ci-après dénommée « la Région »,

La Collectivité européenne d'Alsace, représenté par le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, Monsieur Frédéric BIERRY, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX du XXX

Sise Place du Quartier Blanc – F-67964 STRASBOURG Cedex

Ci-après dénommée « la Collectivité européenne d'Alsace »

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein, représentée par le Président du Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane SCHAAL, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n° XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX du XXX

Sise 1 rue des 11 Communes -BP 50057 – BENFELD Cedex (F-67232)

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes »

L'Ortenaukreis, représenté par son Président, Monsieur Frank SCHERER, agissant en vertu d'une décision de l'Ortenaukreis en date du XXXXXXXXXXXX du XXX

Sis Badstrasse 20 – OFFENBURG (D-77652)

Le GECT - Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, représenté par Madame Jeanne BARSEGHIAN, sa Présidente, agissant en vertu d'une décision du conseil de l'Eurodistrict n°

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX du XXX

Sis 1, Parc de l'étoile – 67076 STRASBOURG CEDEX

Ci-après dénommé « l'Eurodistrict »

VU le règlement européen (CE) N° 1073/2009 du 21/10/2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus, et modifiant le règlement (CE) n°561/2006 ;

VU le Code des transports et notamment ses articles R.3111-55 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3431-1 et L.3431-3 relatifs aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace ;

VU la délibération n° 24CP-1118 du 21 juin 2024 de la Commission Permanente de la Région Grand Est autorisant le Président à signer la présente convention.

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2024-XXXXXX du XX XX 2024 ;

Considérant la compétence de la CeA en matière de coopération internationale et transfrontalière, lui permettant de soutenir des projets transfrontaliers soutenus par des partenaires publics étrangers, présentant un intérêt général pour ces partenaires et la Collectivité,

Considérant qu'en l'espèce, la liaison entre Erstein et Lahr remplit, par son tracé, ses

groupes d'usagers et son intérêt général, les conditions d'un projet transfrontalier innovant et durable permettant une participation financière de la CeA ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Canton d'Erstein n°XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX du XX XX 2024 ;

VU la décision de l'Ortenaukreis du XX XX 2024 ;

VU la décision du Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau du XX XX 2024.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

La présente convention porte sur la coopération et le cofinancement de la ligne de transport public routier de voyageurs transfrontalière entre Erstein et Lahr.

Sur la base :

1. De la mise en place d'une liaison par autocar, organisée par la Région Grand Est, entre Erstein et Lahr à partir du 01/09/2024 jusqu'au 31/08/2028, date d'échéance du marché public porteur de la ligne ;
2. Du partenariat de coopération et de cofinancement entre la Région Grand Est, Autorité Organisatrice, la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, l'Ortenaukreis et le GECT - Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ;

La Région Grand Est assurera le chef de filât vis-à-vis des partenaires financiers.

Ce chef de filât n'équivaut en rien à la reconnaissance par la Région Grand Est de la qualité d'Autorité Organisatrice sur des liaisons d'intérêt national dépassant les limites régionales.

Ce chef de filât ne vaut en aucun cas substitution financière de la Région en cas de désengagement de l'une ou de l'autre des parties françaises mais vise à faciliter et optimiser les échanges avec les partenaires de l'Ortenaukreis en évitant la démultiplication des interlocuteurs, et ceci au bénéfice du service public de mobilité transfrontalière.

L'ensemble des parties à la présente convention convient et arrête ce qui suit :

TITRE I – PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION DE LA LIGNETRANSFRONTALIERE

ARTICLE 1 – Objet de la convention, durée et principes

La présente convention a pour objet de fixer les rôles de chaque partie prenante et de définir les participations financières respectives ainsi que les modalités de versement dans le cadre de la mise en œuvre du projet défini à l'article 2.

La présente convention est conclue pour une durée initiale de deux ans à compter du 1er septembre 2024. Elle pourra être prolongée par tacite reconduction deux fois pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 août 2028.

Les parties s'accordent sur le principe d'une revoyure de la présente convention au 31 août 2026. Les deux premières années de la convention sont l'occasion d'affiner l'usage de la ligne au regard de la fréquentation et des recettes afférentes et au vu du bilan prévu à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 2 – Consistance de la ligne

Il a été convenu la mise en place au 1er septembre 2024 d'une ligne de car régulière entre Erstein et Lahr.

Celle-ci circulera du lundi au samedi (hors jours fériés communs) à raison de 6 allers-retours quotidiens. La fiche horaire figure en annexe 1 jointe à la présente convention.

Le dernier aller-retour des 24 et 31 décembre ne circule pas.

Cette ligne pourra être amenée à évoluer en fonction des demandes des usagers sans qu'il soit besoin de conclure un avenant à la présente convention, après information de l'ensemble des parties des nouveaux horaires et dans les conditions prévues à l'article 3 ci-après. Les aménagements validés par les partenaires seront opérés dans les conditions prévues au marché public conclu entre la Région et le transporteur.

ARTICLE 3 : Evolution de la ligne et bilan annuel

Toute modification substantielle de la ligne devra faire l'objet d'un échange entre tous les partenaires notamment en cas d'impact financier.

Un bilan financier, technique et qualitatif de la ligne Erstein-Lahr sera opéré en juin de chaque fin de période d'exploitation à l'initiative de la Région Grand Est et présenté aux partenaires.

ARTICLE 4 : Rôle des différents partenaires

La Région gère le projet. En ce sens, elle est chargée :

- de la rédaction du cahier des charges ;
- du lancement de l'appel d'offres ;
- de l'attribution du marché public ;
- du suivi administratif et financier de ce marché ;
- du suivi de la fréquentation et de l'exploitation au quotidien ;

- de l'information des différents partenaires ;
- de l'interface avec l'attributaire ;
- de l'organisation d'une réunion annuelle avec l'ensemble des partenaires.

La Région est en charge de la gestion courante de la ligne mais toute évolution importante de l'offre sera discutée avec l'ensemble des partenaires, dans les conditions prévues à l'article 3 de la présente convention.

La Région informe par mail, les partenaires de tout événement impactant l'exploitation de la ligne, et le cas échéant sollicite leurs avis et reçoit leurs doléances.

L'Eurodistrict met en œuvre toutes actions de communication et de promotion.

L'Eurodistrict aura un rôle moteur en la matière, entendu que toute action sera discutée au préalable avec les partenaires.

Une stratégie de communication devra être établie et traduite dans un plan d'action avec un calendrier indicatif. L'Eurodistrict sera force de proposition

Aucune contribution financière de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau n'est envisagée à compter de septembre 2024.

La Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes et l'Ortenaukreis sont les partenaires financiers du projet.

ARTICLE 5 : Gouvernance

Il est prévu d'organiser un comité de pilotage annuellement a minima et autant de comités techniques que nécessaire.

La Région se chargera de leur organisation mais chaque partenaire pourra demander la tenue d'une réunion si nécessaire.

ARTICLE 6 : Information et communication

La Région, dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer dans tous les supports qu'elle utilise ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Communauté de Communes, de l'Ortenaukreis et de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Le car arborera les logos de tous les partenaires.

TITRE II – PRINCIPES FINANCIERS

ARTICLE 7 – Modalités financières

ARTICLE 7.1 Charges d'exploitation

Le coût annuel de fonctionnement de la ligne transfrontalière Erstein-Lahr est estimé à :

- 360 000 € HT
- Soit TTC : 396 000 €

Le marché public de transport conclu par la Région avec le transporteur a une durée de deux ans, reconductible deux fois par période d'un an, soit jusqu'au 31 août 2028.

ARTICLE 7.2 – Modalités de calcul de la participation des cofinanceurs

La Région Grand Est assure la totalité du versement à son exploitant xxxx, conformément aux dispositions prévues dans le marché conclu avec le transporteur et sur la base des services facturés au cours de l'année de fonctionnement.

La Région perçoit la totalité des recettes issues de la vente des titres de transport, par application de la tarification en vigueur sur cette ligne.

Il a été convenu que la prise en charge du déficit de la ligne (coût annuel facturé par l'exploitant de la ligne – recettes annuelles commerciales), serait répartie entre les autorités allemandes et françaises dans une logique kilométrique.

Ainsi, la clé de répartition entre les partenaires s'établit comme suit :

- 60 % du parcours se situant en Allemagne, 60 % du déficit sera assumé par l'Ortenaukreis.
- 40 % du parcours se situant en France, 40 % du déficit sera assumé par les 3 partenaires français selon la répartition suivante :
 - Collectivité européenne d'Alsace 15 %
 - Communauté de Communes du Canton d'Erstein 15 %
 - Région Grand Est 70 %

Il en ressort que le déficit global de la ligne est réparti de la façon suivante :

- Ortenaukreis 60 %
- Collectivité européenne d'Alsace 6 %
- Communauté de Communes du Canton d'Erstein 6 %
- Région Grand Est 28 %

Si des partenariats financiers étaient conclus avec des entreprises ou des organismes publics, les sommes viendraient en déduction du déficit et se répercuteraient ainsi sur les contributions de chaque partenaire.

ARTICLE 7.3 – Modalités de versement de la participation des cofinanceurs

A l'issue de chaque année de fonctionnement, la Région adressera à chacun des trois partenaires financiers un titre de recettes correspondant à leur part respective de prise en charge du déficit de la ligne conformément à l'article 7-2 de la présente convention.

Un état récapitulatif sera joint, accompagné d'une copie des factures du prestataire ou des justificatifs équivalents à ces dépenses.

ARTICLE 7.4 Tarification

La tarification applicable sur cette ligne fait l'objet d'un accord entre les partenaires avant le démarrage du projet. Elle est jointe en annexe 2 à la présente convention. En cas d'évolution de cette tarification, un avenant à la présente convention sera établi.

Il est précisé que la vente des titres transfrontaliers est assurée par le système billettique mis à disposition par la Région Grand Est à l'exploitant de transport.

Les titres vendus sur cette ligne seront les titres unitaires français et allemands et les abonnements mensuels français et allemands.

Pour information, une nouvelle gamme tarifaire sera mise en place par la Région sur le territoire du Bas-Rhin en septembre 2025 (au plus tôt).

Une évolution de la tarification spécifique de la ligne 280 pourra alors intervenir.

Les passagers possédant un titre de transport unitaire valide sur la ligne 280 pourront continuer leur parcours sur le réseau de Lahr ou le réseau Fluo 67 sans supplément sur présentation d'une contremarque.

Parallèlement, les titulaires d'un abonnement allemand (au réseau de Lahr) ou français (au réseau Fluo67) pourront emprunter gratuitement la ligne 280 tout comme les porteurs d'un titre unitaire sur présentation du titre.

Un abonné allemand (au réseau de Lahr) pourra utiliser la ligne 280 sans supplément mais devra s'acquitter d'un titre s'il veut utiliser le réseau Fluo67 en correspondance.

Symétriquement, un abonné français (au réseau Fluo67) peut utiliser la ligne 280 sans supplément mais devra s'acquitter d'un titre s'il veut utiliser le réseau de Lahr en correspondance.

Le titre "Deutschlandticket" devra être accepté sur la ligne dans la partie allemande du parcours.

TITRE III – FIN DE LA CONVENTION

ARTICLE 8 – Résiliation unilatérale sans indemnité

Les parties à la présente convention se réservent le droit de résilier, sous réserve d'un préavis de 3 mois, sans indemnité à leur charge, la présente convention, et sans préjudice des dommages et intérêts pouvant être réclamés en réparation du préjudice subi du fait de cette cessation anticipée.

Dans l'hypothèse du retrait de l'une des parties, la partie sortante versera une participation calculée au prorata temporis.

Les parties restantes s'engagent à examiner les possibilités, notamment financières de poursuite, de l'exécution de la ligne sans qu'aucune obligation de maintien de la ligne transfrontalière et de son financement ne puisse lui être opposée.

A défaut de possibilité, la présente convention sera résiliée de plein droit, sans indemnité entraînant la suspension de l'exécution de la ligne transfrontalière.

ARTICLE 9 – Résiliation multilatérale sans indemnité

Les parties au contrat peuvent mettre fin à tout moment d'un commun accord à la présente convention en respectant un préavis d'au moins 1 mois. Cette résiliation ne donne droit à aucune indemnité à la charge ou au bénéfice de l'une ou l'autre partie.

TITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 10 – Règlement des différends

Les différends qui résultent de l'interprétation, de l'application ou de la traduction de la présente convention ou de ses annexes font l'objet d'une tentative de conciliation par un expert désigné d'un commun accord et dont la charge est partagée, à parts égales, entre les parties.

A défaut d'accord sur la nomination de l'expert ou de conciliation dans un délai de trois (3) mois à compter de la constatation du litige, le Tribunal territorialement compétent devra être saisi.

En cas de litige, les versions française et allemande de la présente convention font foi.

Les parties contractantes pourront se prévaloir des dispositions des deux versions.

ARTICLE 11 – Election de domicile

Les Parties élisent respectivement domicile :

Ortenaukreis :
Badstraße 20 – D-77652 OFFENBURG

Région Grand Est :
Maison de la Région – Strasbourg – Service des transports
6 rue Oberlin – F-67000 STRASBOURG

Collectivité européenne d'Alsace
Hôtel d'Alsace
Place du Quartier Blanc
F-67964 STRASBOURG Cedex

Communauté de Communes du Canton d'Erstein :
1 rue des 11 Communes -BP 50057 – F-67232 BENFELD Cedex

GECT - Eurodistrict Strasbourg-Ortenau :
1 parc de l'étoile – F-67076 STRASBOURG Cedex

où seront valablement faites toutes notifications ou mises en demeure.

Fait à Strasbourg, le
 (en cinq exemplaires originaux)

Pour la Région Grand-Est, Le Président Franck LEROY	Pour la Collectivité européenne d'Alsace, Le Président Frédéric BIERRY
Pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, Le Président Stéphane SCHAAL	Pour l'Ortenaukreis, Der Landrat Frank SCHERER
Pour l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau La Présidente Jeanne BARSEGHIAN	

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : HORAIRES DE LA LIGNE ERSTEIN – LAHR AU 01/09/2024

ANNEXE 2 : TARIFICATION COMMERCIALE APPLICABLE LIGNE ERSTEIN – LAHR AU 01/09/2024

ANNEXE 3 : LISTE DES INTERLOCUTEURS

PROVISoire

ANNEXE 1 : HORAIRES LIGNE ERSTEIN LAHR VALABLES A COMPTER DU 01/09/2024

Ligne : 280 ERSTEIN LAHR		Appel d'offres 2024												
Code ligne	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
Code sous-ligne	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Code voyage	0455	0720	1035	1325	1630	2155	0455	0730	1000	1335	1615	1835	1835	1835
Sens	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
Code girouette	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Jours de fonctionnement	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V
Calendrier	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN
Service virtuel PSC														
Jours de circulation	LMMMeJV	LMMMeJV	LMMMeJV	LMMMeJV	LMMMeJV	LMMMeJV	S	S	S	S	S	S	S	S
Circule en période scolaire	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Circule en période de vacances	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Renvois à consulter	Z			Z			Z		Z					
Numéro de service	1	3	5	7	9	11	13	15	17	19	21	23		
Correspondance TER en provenance de Strasbourg		07:11	10:27	12:57	16:22			07:28		13:27		18:27		
Correspondance TER en provenance de Sélestat	04:53	07:13	09:57		16:27	21:27		07:27	09:57	13:28		18:27		
ERSTEIN	Gare	04:55	07:20	10:35	13:25	16:30	21:55	04:55	07:30	10:00	13:35	16:15	18:35	
	Poste	04:59	07:24	10:39	13:29	16:34	21:59	04:59	07:34	10:04	13:39	16:19	18:39	
	Striegel	05:04	07:29	10:44	13:34	16:39	22:04	05:04	07:39	10:09	13:44	16:24	18:44	
GERSTHEIM	Place de la fontaine	05:07	07:32	10:47	13:37	16:42	22:07	05:07	07:42	10:12	13:47	16:27	18:47	
NONNENWEIER	Pfarrhaus	05:20	07:45	11:00	13:50	16:55	22:20	05:20	07:55	10:25	14:00	16:40	19:00	
ALLMANNSWEIER	Oberdorf	05:24	07:49	11:04	13:54	16:59	22:24	05:24	07:59	10:29	14:04	16:44	19:04	
	Kirche	05:26	07:51	11:06	13:56	17:01	22:26	05:26	08:01	10:31	14:06	16:46	19:06	
MEISSENHEIM	Kürzell Rathaus	05:31	07:56	11:11	14:01	17:06	22:31	05:31	08:06	10:36	14:11	16:51	19:11	
LAHR	Zalando	05:36	08:01	11:16	14:06	17:11	22:36	05:36	08:11	10:41	14:16	16:56	19:16	
	Lahr Logistics	05:39	08:04	11:19	14:09	17:14	22:39	05:39	08:14	10:44	14:19	16:59	19:19	
	Einsteinallee	05:40	08:05	11:20	14:10	17:15	22:40	05:40	08:15	10:45	14:20	17:00	19:20	
	Frachtpostzentrum	05:41	08:06	11:21	14:11	17:16	22:41	05:41	08:16	10:46	14:21	17:01	19:21	
	Lahr West	05:42	08:07	11:22	14:12	17:17	22:42	05:42	08:17	10:47	14:22	17:02	19:22	
	Bahnhof	05:45	08:10	11:25	14:15	17:20	22:45	05:45	08:20	10:50	14:25	17:05	19:25	
Correspondance train à destination d'Offenbourg	06:02	08:40	11:40	14:40	17:40	23:11	06:02	08:40	11:11	14:40	17:11	19:40		
Correspondance train à destination de Fribourg	06:03	08:17	12:12	14:45	17:57	23:28	06:03		11:17	14:45	17:17	19:47		
Z : équipes Zalando														

Ligne : 280 LAHR - ERSTEIN		Appel d'offres 2024												
Code ligne	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
Code sous-ligne	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Code voyage	0605	0825	1130	1435	1730	2305	0605	0825	1100	1435	1720	1935	1935	1935
Sens	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour
Code girouette	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Jours de fonctionnement	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V	L à V
Calendrier	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN	PAN
Service virtuel PSC														
Jours de circulation	LMMMeJV	LMMMeJV	LMMMeJV	LMMMeJV	LMMMeJV	LMMMeJV	S	S	S	S	S	S	S	S
Circule en période scolaire	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Circule en période de vacances	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Renvois à consulter	Z			Z			Z		Z					
Numéro de service	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24		
Correspondance TER en provenance d'Offenbourg	05:24	08:17	11:17	14:17	17:17	22:57	05:24	08:17	10:45	14:17	17:17	19:20		
Correspondance TER en provenance de Fribourg	05:34	07:59	11:11	14:01	17:11	22:44	05:34	07:59	10:40	14:01	17:11	19:12		
LAHR	Bahnhof PMR	06:05	08:25	11:30	14:35	17:30	23:05	06:05	08:25	11:00	14:35	17:20	19:35	
	Lahr West	06:08	08:28	11:33	14:38	17:33	23:08	06:08	08:28	11:03	14:38	17:23	19:38	
	Frachtpostzentrum	06:09	08:29	11:34	14:39	17:34	23:09	06:09	08:29	11:04	14:39	17:24	19:39	
	Einsteinallee	06:10	08:30	11:35	14:40	17:35	23:10	06:10	08:30	11:05	14:40	17:25	19:40	
	Lahr Logistics	06:11	08:31	11:36	14:41	17:36	23:11	06:11	08:31	11:06	14:41	17:26	19:41	
	Zalando	06:14	08:34	11:39	14:44	17:39	23:14	06:14	08:34	11:09	14:44	17:29	19:44	
MEISSENHEIM	Kürzell Rathaus	06:19	08:39	11:44	14:49	17:44	23:19	06:19	08:39	11:14	14:49	17:34	19:49	
ALLMANNSWEIER	Kirche	06:24	08:44	11:49	14:54	17:49	23:24	06:24	08:44	11:19	14:54	17:39	19:54	
	Oberdorf	06:26	08:46	11:51	14:56	17:51	23:26	06:26	08:46	11:21	14:56	17:41	19:56	
NONNENWEIER	Kirche	06:30	08:50	11:55	15:00	17:55	23:30	06:30	08:50	11:25	15:00	17:45	20:00	
GERSTHEIM	Place de la fontaine	06:43	09:03	12:08	15:13	18:08	23:43	06:43	09:03	11:38	15:13	17:58	20:13	
ERSTEIN	Striegel	06:46	09:06	12:11	15:16	18:11	23:46	06:46	09:06	11:41	15:16	18:01	20:16	
	Poste	06:51	09:11	12:16	15:21	18:16	23:51	06:51	09:11	11:46	15:21	18:06	20:21	
	Gare	06:55	09:15	12:20	15:25	18:20	23:55	06:55	09:15	11:50	15:25	18:10	20:25	
Correspondance train à destination de Strasbourg	07:13	09:27	12:27	15:57	18:27		07:27	09:27	12:27		18:27	20:57		
Correspondance train à destination de Sélestat	07:11		12:27	15:57	18:27		07:28	09:22	12:27		18:27			
Z : équipes Zalando														

ANNEXE 2 :
TARIFICATION COMMERCIALE APPLICABLE A LA LIGNE ERSTEIN LAHR AU
01/09/2024

Ticket unitaire acheté en France : 2,50 €
Ticket unitaire acheté en Allemagne : 2,50 €
Abonnement mensuel acheté en France : 52,50 €
Abonnement mensuel acheté en Allemagne : 52 €

Correspondance gratuite depuis et vers le réseau Fluo 67 et le réseau de Lahr avec un titre unitaire de la ligne 280

Les abonnées au réseau Fluo 67 ou au réseau de Lahr ou porteur d'un titre unitaire sur l'un de ces réseaux peuvent accéder sans surcoût à la ligne 280.

Reconnaissance du titre Deutschlandticket sur la partie allemande du parcours.

Possibilité d'un changement de gamme tarifaire au plus tôt en septembre 2025

PROVISOIRES

ANNEXE 3 :
 LISTE DES INTERLOCUTEURS

CONTACTS
Région Grand Est : Maison de la Région de Strasbourg – Service des transports 6 rue Oberlin - F-67000 STRASBOURG Stéphane MEYER – stephane.meyer@grandest.fr – 00 33 3.88.15.38.92
Collectivité européenne d'Alsace Place du Quartier Blanc F-67964 STRASBOURG Cedex Lionel KINDERSTUTH – lionel.kinderstuth@alsace.eu – 00 33 7 88 31 18 41
Communauté de Communes du Canton d'Erstein : 1 rue des 11 Communes -BP 50057 – F-67232 BENFELD Cedex Laetitia JOST – laetitia.jost@ville-erstein.fr – 00 33 3.88.64.66.55
Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : Fabrikstraße 12 – D-77694 KEHL Martin SACHER – martin.sacher@eurodistrict.eu – 00 49 7851 899 75 12
Ortenaukreis : Badstraße 20 – D-77652 OFFENBURG Stefanie DOERFLER – stefanie.doerfler@ortenaukreis.de – 00 49 781 805 62 82

Document de séance n° 2.3/2/2024
Vorlage Nr. 2.3/2/2024

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 2/2024</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 19.06.2024
Dossier suivi par / Projektbeauftragter Dr. Martin SACHER	

Point n° 2.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 2.3 der Tagesordnung

**Objet/Betreff: Convention partenariale ligne de bus Erstein-Lahr /
Partnerschaftsvereinbarung Buslinie Erstein-Lahr**

I. Rapport / Sachverhalt

Du 01.04.2017 au 31.08.2020, l'Eurodistrict a géré avec succès un service régulier spécial entre Erstein et Lahr, qui a servi de phase test pour un service régulier. Sous la coordination de l'Eurodistrict, l'Ortenaukreis, la Région Grand Est, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ont finalement décidé ensemble de mettre en place une ligne de bus régulière avec six paires de trajets du lundi au samedi, à partir du premier septembre 2020. La Région Grand Est est gestionnaire de la ligne, le contrat actuel avec l'entreprise de bus se terminant en août 2024. En ce qui concerne le financement de ce service, il existait jusqu'en juin 2023 une subvention INTERREG à hauteur de 50% du coût total.

Les partenaires du projet ont décidé de poursuivre le fonctionnement de cette ligne de bus en raison de son succès et de sa pertinence pour la mobilité transfrontalière. La Région Grand Est reste gestionnaire de la ligne et lance actuellement un nouvel appel d'offres pour une poursuite à partir de septembre 2024. Celui-ci prévoit un contrat pour une période de deux ans, qui peut être prolongé deux fois d'un an, soit jusqu'au 31 août 2028 au maximum.

Comme effectué jusqu'à présent, le financement de la ligne sera réparti proportionnellement au parcours emprunté par celle-ci (60% en Allemagne, 40% en France). La Région Grand Est

Vom 01.04.2017 bis zum 31.08.2020 betrieb der Eurodistrikt zwischen Erstein und Lahr erfolgreich einen Sonderlinienverkehr, der als Testphase für einen Regellinienverkehr diente. Unter der Koordination des Eurodistrikts beschlossen der Ortenaukreis, die Region Grand Est, der Conseil Départemental du Bas-Rhin und die Communauté de Communes du Canton d'Erstein schließlich gemeinsam die Einführung einer regulären Buslinie mit sechs Fahrtenpaaren von Montag bis Samstag beginnend am ersten September 2020. Die Region Grand Est fungiert als Träger der Linie, wobei der derzeitige Vertrag mit dem Busunternehmen im August 2024 endet. Bezüglich der Finanzierung des Angebots, bestand bis Juni 2023 eine INTERREG-Förderung in Höhe von 50% der Gesamtkosten.

Aufgrund des erfolgreichen Betriebs der Linie und ihrer Relevanz für die grenzüberschreitende Mobilität haben die Projektpartner beschlossen, die Linie weiterzuführen. Die Region Grand Est bleibt weiterhin Träger der Linie und führt derzeit eine neue Ausschreibung für eine Fortführung ab September 2024 durch. Diese sieht einen Vertrag für einen Zeitraum von zwei Jahren vor, welcher zweimal um ein Jahr verlängert werden kann. Das heißt bis maximal 31. August 2028.

Die Finanzierung der Linie soll wie bisher anteilig nach der Strecke aufgeteilt werden (60% auf deutschem Boden, 40% auf französischem). Entsprechend finanziert die Region Grand Est 28%

en financera donc 28%, la Collectivité Européenne d'Alsace ainsi que la Communauté de communes du canton d'Erstein 6% chacune et l'Ortenaukreis 60%.

Comme lors de la précédente période de financement, l'Eurodistrict, en coopération avec ses partenaires, se charge de la communication ainsi que de la promotion de la ligne et va élaborer un plan de communication à cette fin.

La convention de coopération et de financement existant a été révisé avec tous les partenaires dans le cadre de la prolongation de la ligne. Il contient entre autres des précisions sur la tarification et le rôle des partenaires du projet. De légères adaptations relatives au parcours et aux horaires y ont également été apportées.

La nouvelle convention à signer est jointe en annexe I au dossier de séance.

der Linie, die Collectivité Européenne d'Alsace sowie der Gemeindeverband Canton d'Erstein je 6% und der Ortenaukreis 60%.

Der Eurodistrict übernimmt, wie in der letzten Förderperiode, in Absprache mit den Partnern, die Kommunikations- und Werbungsmaßnahmen im Zusammenhang mit der Buslinie und wird einen entsprechenden Kommunikationsplan ausarbeiten.

Die bestehende Kooperations- und Finanzierungsvereinbarung wurde im Rahmen der Verlängerung der Linie mit allen Partnern überarbeitet. Diese enthält u.a. Präzisierungen zur Tarifierung und zur Rolle der Projektpartner. Zudem wurden kleinere Anpassung an Verlauf und Fahrzeiten der Linie vorgenommen.

Die zu unterschreibende neue Vereinbarung ist als Anhang I Teil der Sitzungsunterlagen.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag

Le Conseil de l'Eurodistrict valide la convention de coopération et de financement pour la ligne de bus régulière entre Erstein et Lahr.

Le Conseil autorise la Présidente à signer tout document afférant à ce sujet et charge le Secrétariat Général d'accomplir les démarches nécessaires pour l'accompagnement de la ligne régulière.

Der Rat validiert die Kooperations- und Finanzierungsvereinbarung für die reguläre Busverbindung zwischen Erstein und Lahr.

Er ermächtigt die Präsidentin, alle Unterlagen in diesem Zusammenhang zu unterzeichnen und beauftragt das Generalsekretariat mit den weiteren notwendigen Maßnahmen zur Begleitung der regulären Buslinie.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord

☐ Refus

☐ Résolution modifiée

☒ Zustimmung

☐ Ablehnung

☐ Abweichender Beschluss

Fait à Strasbourg, le 19 juin 2024



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Accord à la majorité des suffrages exprimés, adopté le 19 juin 2024 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Bilan du forum « Adaptation au changement climatique dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ».

Ce document recense les 85 propositions formulées le 20 octobre 2023 lors du forum « Adaptation au changement climatique dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ».

Les mesures proposées peuvent être classées en trois catégories :

- 1) Propositions correspondant à des axes d'action déjà prévues dans le plan d'action climat (15 propositions) ;
- 2) Nouvelles mesures qui pourraient compléter le plan d'action climat (34 propositions) ;
- 3) Actions pour lesquelles l'Eurodistrict ne dispose pas des moyens et/ou compétences appropriés (36 propositions).

Sur la base de ces propositions, le Secrétariat général propose de mettre à jour le plan d'action climat de l'Eurodistrict.

Puisque le plan fixe avant tout des objectifs généraux, toutes les propositions, et notamment les plus spécifiques d'entre elles, ne peuvent pas être reprises nommément dans la nouvelle version du plan. Les propositions de la deuxième catégorie seront néanmoins prises en compte lors de la mise en œuvre des actions et seront répertoriées au fur et à mesure de leur réalisation dans la nouvelle colonne « réalisation » du plan d'action prévue à cet effet.

Les propositions listées ont été formulées dans le cadre de quatre ateliers, à savoir :

Workshop 1: Protection des citoyen.ne.s et de leur santé

Workshop 2: Protection des forêts et de l’agriculture

Workshop 3: Protection de la biodiversité

Workshop 4: Sécurisation de l’approvisionnement en énergie

1) Propositions correspondants à des axes d’actions déjà prévus dans le plan d’action climat

Workshop	Proposition du forum	Axes d'action existants du plan d'action pour le climat
1	Renaturalisation des cours d'eau	4.3 « Promotion des projets de renaturation et de liaison de biotopes »
1	Une communication transfrontalière et une sensibilisation de la population sur les effets du changement climatique	Tous les axes d'action de l'objectif 1 « Sensibilisation de la population aux mesures de protection du climat et d'adaptation » et de l'objectif 2 « Mise à disposition d'informations sur la protection du climat et l'adaptation au changement climatique ».
1	Échange de bonnes pratiques	4.1 « Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l’environnement » 4.2 « Forum d’experts et tables rondes »

1	Améliorer les connaissances sur les solutions d'adaptation au changement climatique dans le secteur du bâtiment	8.1. « Attribution des subventions »
3	Soutien au projet de voie express cyclable Strasbourg-Offenburg	7.1. « Mise en œuvre du plan d'action mobilité de l'Eurodistrict »
3	Plus grande amplitude/différenciation des zones vertes et bleues dans l'Eurodistrict	4.3 « Promotion des projets de renaturation et de liaison de biotopes »
3	Désimperméabilisation des surfaces et végétalisation le long du Rhin	4.3 « Promotion des projets de renaturation et de liaison de biotopes »
3	Groupe de travail permanent « Biodiversité » dans l'Eurodistrict avec les administrations et les associations	4.1 « Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l'environnement »
3	S'inspirer mutuellement entre collègues des administrations en charge des espaces verts, se mettre en réseau avec des personnes ayant les mêmes compétences.	4.1 « Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l'environnement »
3	Événement cycliste sur le thème de la biodiversité	7.2 « Transition des mobilités : inciter les citoyens à adopter de nouveaux modes de déplacement »
4	Détermination conjointe de la consommation et de la production d'énergie	6.1 « Amélioration des données et des analyses existantes dans le domaine de l'air, du climat et de l'énergie »
4	Création de zones bleues et vertes transfrontalières	4.3 « Promotion des projets de renaturation et de liaison de biotopes »

4	Soutien d'initiatives citoyennes/coopératives énergétiques transfrontalières	1.1. « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s »
4	Prévision conjointe du potentiel et des besoins énergétiques	6.1 « Amélioration des données et des analyses existantes dans le domaine de l'air, du climat et de l'énergie »
4	Promotion d'une planification énergétique commune et d'une stratégie de développement énergétique	6.1 « Amélioration des données et des analyses existantes dans le domaine de l'air, du climat et de l'énergie »

2) Propositions de mesures complémentaires

Workshop	Proposition du forum	est pris en compte dans la mise en œuvre des axes d'action suivants ou a conduit à l'ajout des axes d'action suivants
1	Forum transfrontalier sur les moustiques, la chaleur, les bâtiments	4.2 « Forum d'experts et tables rondes »
2	Campagnes d'information pour des changements de comportement individuels, par exemple une alimentation à faible teneur en viande	1.2 « Création de supports d'information sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique »

2	Sensibilisation des citoyen.ne.s et des politicien.ne.s à la gestion durable de la végétation (gestion des mauvaises herbes, abattage des arbres).	1.1. « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s » 2.2 « Inventaire et documentation des projets d'adaptation au changement climatique et de lutte contre le changement climatique » 5.1 « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les acteurs politiques »
2	Promouvoir l'échange d'expertise sur la sécurité alimentaire au niveau local	1.1. « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s » 4.2 « Forum d'experts et tables rondes » 5.1 « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les acteurs politiques »
2	Communication transfrontalière sur les pratiques et les exemples du « voisin ».	2.2 « Inventaire et documentation des projets d'adaptation au changement climatique et de lutte contre le changement climatique »
2	Promotion des « anciennes pratiques » - beaucoup de choses dont on a besoin aujourd'hui étaient faites « auparavant » de cette manière	1.1. « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s » 5.1 « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les acteurs politiques »
2	Encourager la transformation des vergers en agroforesterie ou leur utilisation conjointe comme pâturages	1.1. « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s » 5.1 « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les acteurs politiques »
2	Promouvoir des systèmes sylvo-pastoraux modernes	1.1. « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s » 5.1 « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les acteurs politiques »
2	Promouvoir l'adaptation de l'agriculture et de la sylviculture à l'évolution des besoins (par exemple, une alimentation plus faible en viande, un plus grand recours au bois en tant que matière première naturelle).	1.1. « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s » 5.1 « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les acteurs politiques »

2	Augmenter l'acceptation par la population du droit à l'essai (et à l'erreur) dans le domaine de l'agriculture	1.1 « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s » 5.1 « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les acteurs politiques »
3	Plus de financement par l'Eurodistrict aux associations à des fins de communication	4.1 « Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l'environnement » 8.1 « Attribution des subventions »
3	Développement d'événements environnementaux transfrontaliers tels qu'une action de plantation d'arbres	3.2 « Mobilisation de la jeunesse » 8.1 « Attribution des subventions »
3	Une « fête de la nature » transfrontalière	3.2 « Mobilisation de la jeunesse » 8.1 « Attribution des subventions »
3	Echange sur la maîtrise des espèces invasives dans l'Eurodistrict	4.1 « Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l'environnement » 4.2 « Forum d'experts et tables rondes »
3	Inventaire/synthèse des différentes possibilités de financement (one-stop agency, aide aux concepts de financement)	8.1 « Attribution des subventions »
3	Coopération transfrontalière afin de préserver les espèces, la flore et la faune menacées. Échange sur les mesures et les stratégies de conservation de la nature	4.1 « Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l'environnement » 4.2 « Forum d'experts et tables rondes »
3	Un atlas de la biodiversité pour compléter les cartes existantes dans l'Eurodistrict	4.1 « Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l'environnement »
3	Création d'un observatoire des mesures d'adaptation au changement climatique	2.2 « Inventaire et documentation des projets d'adaptation au changement climatique et de lutte contre le changement climatique »

3	Inventaire des surfaces à renaturer à l'échelle de l'Eurodistrict	4.1 « Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l'environnement »
3	Inventaire des obstacles à la restauration de la biodiversité en milieu urbain	4.1 « Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l'environnement »
3	Mise en place d'un outil simple pour la population et accessible en permanence pour partager des études, des pistes, du matériel pédagogique.	4.1 « Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l'environnement »
3	Cartographie des acteurs de la biodiversité sur le territoire de l'ED	2.2 « Inventaire et documentation des projets d'adaptation au changement climatique et de lutte contre le changement climatique »
3	Renforcer les connaissances de la population (écoles, adultes) en matière de biodiversité, d'interactions, d'impacts du changement climatique, d'acceptation des nouvelles pratiques en faveur de la biodiversité (espaces verts, urbanisme, lien avec la mobilité).	1.1. « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s » 1.2 « Création de supports d'information sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique » 3.1 « Encourager l'engagement citoyen pour la protection du climat » 3.2 « Mobilisation de la jeunesse » 4.3 « Promotion des projets de renaturation et de liaison de biotopes »
3	Mettre en place un partenariat entre les associations environnementales françaises et allemandes	4.1 « Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l'environnement »
3	Des solutions fondées sur la nature pour réduire les risques d'inondation	4.3 « Promotion des projets de renaturation et de liaison de biotopes » 8.1 « Attribution des subventions »
3	Promotion des projets de compostage	1.1. « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s » 1.2 « Création de supports d'information sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique »

		5.1 « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les acteurs politiques » 8.1 « Attribution des subventions »
3	Promotion de la végétalisation et de la désimperméabilisation des sols afin de permettre à l'eau de s'infiltrer sur place	1.1. « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s » 5.1 « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les acteurs politiques » 4.3 « Promotion des projets de renaturation et de liaison de biotopes »
3	Promouvoir l'interdisciplinarité afin que les acteurs du monde scientifique, économique, de l'innovation et de la protection de l'environnement coopèrent davantage.	4.1 « Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l'environnement » 4.2 « Forum d'experts et tables rondes »
3	Événement sur l'importance de la conservation des sols	4.2 « Forum d'experts et tables rondes »
4	Communication et initiatives pour augmenter l'acceptation de la géothermie, de l'énergie éolienne et de l'agrivoltaïsme	1.1. « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s » 4.2 « Forum d'experts et tables rondes » 8.1 « Attribution des subventions »
4	Discussions et projets visant à réduire la demande énergétique	4.2 « Forum d'experts et tables rondes » 8.1 « Attribution des subventions »
4	Promotion de l'énergie géothermique au sein de l'ED-Strasbourg-Ortenau	1.1. « Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s » 4.2 « Forum d'experts et tables rondes » 8.1 « Attribution des subventions »
4	Communiquer davantage sur les meilleures pratiques dans le domaine de l'énergie	1.2 « Création de supports d'information sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique » 4.2 « Forum d'experts et tables rondes » 8.1 « Attribution des subventions »

4	Création de groupes de projets transfrontaliers dans le domaine de l'énergie	4.1 « Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l'environnement »
---	--	---

3) Propositions pour lesquelles l'Eurodistrict ne dispose pas des moyens et/ou des compétences appropriés

Workshop	Proposition du forum	Remarques
1	Meilleure coordination transfrontalière en ce qui concerne les maladies émergentes, comme la maladie de Lyme	Acteur/interlocuteur pertinent : TRISAN
1	Intégrer les zones frontalières dans les concepts de protection contre la chaleur	Les concepts de protection contre la chaleur relèvent de la compétence des collectivités territoriales. L'Eurodistrict ne peut qu'inciter, par l'organisation d'échanges transfrontaliers, à intégrer les collectivités voisines dans son propre concept.
1	Proposer une offre transfrontalière de formations continues sur le thème des effets du changement climatique sur l'environnement et la santé	Acteurs/interlocuteurs pertinents : Euro-Institut et TRISAN
1	Plus de végétalisation et une meilleure prise en compte des avantages (effet de refroidissement, lutte contre les particules fines) et des risques qui y sont liés.	Acteurs/interlocuteurs pertinents : Collectivités territoriales

1	Une approche uniforme pour lutter contre le moustique tigre	Acteur/interlocuteur pertinent : TRISAN
2	Établissement d'un label local transfrontalier pour les biens de consommation écologiques	Mise en œuvre très complexe, tant sur le plan juridique que financier. Il existe déjà de nombreux labels et un label supplémentaire ne ferait que rendre l'offre encore plus confuse.
2	Formation d'experts agricoles pour surmonter les obstacles entre les secteurs, notamment dans l'administration	Partiellement couvert par le projet Interreg AgroForm L'Euro-Institut semble être l'acteur éducatif transfrontalier le plus approprié.
2	Rendre la politique agricole commune de l'UE plus respectueuse du climat	Hors de la compétence de l'Eurodistrict Acteurs/interlocuteurs concernés : Institutions européennes
2	Développer des systèmes de compensation locaux (compenser les désavantages financiers pour les agriculteurs qui changent volontairement leurs pratiques et qui ont éventuellement des rendements plus faibles de ce fait), en partie internaliser les coûts externes (« services écosystémiques »)	Hors de la compétence de l'Eurodistrict Acteurs/interlocuteurs pertinents : l'UE par le biais de la politique agricole commune et éventuellement les États
2	Créer de bons exemples pratiques et mettre en place une installation commune de sites de démonstration	Hors de la compétence de l'Eurodistrict Acteurs/interlocuteurs pertinents : par exemple l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA), l'association d'agriculteurs SoLaVie
2	Approvisionnement commun transfrontalier en plants adaptés au climat	Projet Interreg sur ce thème en phase de développement (Upper Rhine Sustainable Food)
3	Créer un Parlement du Rhin et de la nappe phréatique pour donner des droits juridiques au Rhin (similaire au Parlement de la Loire)	En dehors des compétences de l'Eurodistrict Il serait peut-être possible de s'appuyer sur les Assises rhénanes de l'eau

3	Nouvelles coopérations avec des collectivités territoriales allemandes (comme Strasbourg-Karlsruhe)	En dehors de la compétence et du territoire de l'Eurodistrict
3	Limitation, voire interdiction à certains endroits, de la pratique du VTT dans les Vosges	En dehors du territoire de l'Eurodistrict
3	Créer de petites réserves d'eau	En dehors des compétences de l'Eurodistrict Acteurs/interlocuteurs concernés : collectivités territoriales
3	Renaturation de la Kinzig et développement d'un corridor vert pour la mobilité active	En dehors des compétences de l'Eurodistrict Acteurs/interlocuteurs concernés : collectivités territoriales
3	Plantation de variétés d'arbres résistantes au feu pour réduire le risque d'incendie	Hors de la compétence de l'Eurodistrict Acteurs/interlocuteurs concernés : collectivités territoriales, Office National des Forêts, services forestiers, Forstämter
3	Adaptation des projets d'infrastructure « classiques » au changement climatique	En dehors des compétences de l'Eurodistrict Acteurs/interlocuteurs concernés : collectivités territoriales, Länder, États
3	Construire des ponts à gibier sur le Rhin	Le Rhin est une barrière naturelle.
3	Actions d'arrosage des arbres urbains en situation de stress hydrique, pour préserver le patrimoine arboré et ses fonctions écosystémiques	Pas d'aspect transfrontalier et plutôt la compétence des communes
3	Regroupement ou développement de parcs (de type nature vierge) le long du Rhin (région du Rhin supérieur)	Hors de la compétence de l'Eurodistrict Partiellement couvert par d'autres projets (Plan Rhin Vivant, Rhinnaissance)

		Acteurs/interlocuteurs pertinents : par ex. collectivités territoriales, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Regionalverbände
3	Sélectionner et promouvoir des semences et des plants résilients au climat, transfrontaliers (adaptés au type de végétation de la région).	Projet Interreg en phase de développement (Upper Rhine Sustainable Food) Acteurs/interlocuteurs pertinents : par ex. Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA), Verein der solidarischen Landwirtschaft SoLaVie e.V
3	Stratégie dans l'Eurodistrict en milieu ouvert, afin de produire simultanément des denrées alimentaires et de préserver la biodiversité.	Projet Interreg en phase de développement (Upper Rhine Sustainable Food) Acteurs/interlocuteurs pertinents : par ex. Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA), Verein der solidarischen Landwirtschaft SoLaVie e.V
3	Développer les zones non-utilisées dans la planification urbaine (pourcentage dans les instruments de planification)	La responsabilité incombe à d'autres acteurs (entre autres, les communes)
3	Publication de listes de plantations et de résultats d'essais	En dehors des compétences de l'Eurodistrict Acteurs/interlocuteurs pertinents : par ex. Office National des Forêts, Office Française de la Biodiversité, Forstämter, associations environnementales
3	Restauration de zones humides rhénanes dans un parc strasbourgeois	En dehors des compétences de l'Eurodistrict Acteurs/interlocuteurs pertinents : par ex. communes, Regionalverbände, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) dans le cadre du Plan Rhin Vivant

3	Étude sur les effets de l'assèchement des tourbières	Partiellement couvert par le projet Interreg Clim'ability Care Acteurs/interlocuteurs pertinents : Regionalverbände, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
3	Changer de modèle économique : mettre le vivant au centre de l'action, et non la croissance	Portée peu claire
4	Mise en réseau transfrontalière des systèmes de gestion de l'énergie	Acteurs/interlocuteurs pertinents : Trion Climate e.V, Etats, Bundesländer, fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseaux d'énergie
4	Développement de réseaux de chaleur transfrontaliers	En dehors des compétences de l'Eurodistrict Déjà en cours de réalisation (Projet Interreg Calorie Kehl-Strasbourg)
4	Promotion des écosystèmes/réseaux d'hydrogène transfrontaliers	Acteurs/interlocuteurs pertinents : Trion Climate e.V
4	Multiplication des exemples de bonnes pratiques comme le projet de chaleur résiduelle Badische Stahlwerke	En dehors des compétences de l'Eurodistrict Déjà en cours de réalisation (Projet Interreg Calorie Kehl-Strasbourg)
4	Coopération transfrontalière pour remédier aux perturbations du réseau électrique	En dehors des compétences de l'Eurodistrict Acteurs/interlocuteurs pertinents: Energieversorger, Energienetzbetreiber, Staaten und Bundesländer
4	Construire des mini-centrales hydroélectriques sur le territoire de l'Eurodistrict	En dehors des compétences de l'Eurodistrict Acteurs/interlocuteurs pertinents : fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseaux d'énergie, Etats et Bundesländer

4	Candidature commune pour les European Energy Awards	Refusé par les managers de la protection de l'environnement durant le Workshop „Protection du climat et adaptation au changement climatique dans l'Eurodistrict“
4	Surmonter l'obstacle que constitue la voie ferrée du port de Kehl pour l'approvisionnement énergétique transfrontalier	En dehors des compétences de l'Eurodistrict Acteurs/interlocuteurs pertinents : Ville de Kehl

Acteurs représentés lors du forum

Domaine	FR	DE
Collectivités territoriales et administration	Ville et Eurométropole de Strasbourg, Région Grand Est, commune de Hangenbieten, ville de Vendenheim, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), commune d'Oberhausbergen, Direction départementale des territoires du Bas-Rhin, commune de Lipsheim, commune de Niederlauterbach, commune de Wolfisheim, Mulhouse Alsace Agglomération	Stadt Kehl, Landratsamt Lörrach, Struktur- und Genehmigungs-Direktion Süd (Rheinland-Pfalz), Gemersheim, Stadt Offenburg, Regierungspräsidium Karlsruhe, Ortenaukreis, Stadt Karlsruhe, Gemeinde Neuried, Landkreis Breisgau-Schwarzwald, Deutsches Generalkonsulat in Straßburg, Stadt Breisach am Rhein, Stadt Ettenheim, Land Baden-Württemberg, Stadt Emmendingen, Regierungspräsidium Freiburg, Stadt Lahr
Conseils en matière d'énergie et de climat	Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg, GreenFlex	Energieagentur Regio Freiburg, Ortenauer Energieagentur, Klima Plus
Energie	GRTgaz, ENOVOS, Réseau et Gaz de Strasbourg (R-GDS), Electricité de France (EDF), Calorie Kehl-Strasbourg, Enedis Alsace-Franche-Comté	Endura Kommunal, Vulcan Energy Resources, Calorie Kehl-Strasbourg
Agriculture	Chambre d'agriculture d'Alsace	
Education	Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA), École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES)	Hochschule für öffentliche Verwaltung Kehl, Universität Freiburg
Bâtiment	Envirobat Grand Est	Ingérop Consulting Deutschland
Aménagement du territoire	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et	Faktorgrün

	l'aménagement (Cerema), Société d'aménagement et d'équipement de Strasbourg (SERS), Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)	
Associations	Syndicat de lutte contre les moustiques 67, Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, FIBOIS Grand Est	Regionalverband Südlicher Oberrhein, Landschaftserhaltungsverband Ortenaukreis
Economie	CCI Alsace Eurométropole Société d'Aménagement du Marché d'Intérêt National de Strasbourg (SAMINS), Kaleidoscoop, Port Autonome de Strasbourg, Maison de l'Emploi	Industrie- und Handelskammer Südlicher Oberrhein (IHK), Hafenverwaltung Kehl
Banques	Banque des territoires, Caisse des dépôts	
Programmes de subvention de l'UE		Regionalentwicklung Ortenau LEADER e. V.
Institutions franco-allemandes	Deutsch-französisches Institut, Rheinstiftung, Euro-Institut, Trion-climate, Trinationaler Eurodistrict Basel	
Santé		Gesundheitsamt Ortenaukreis
Environnement	Alsace Nature, Strasbourg Initiation Nature Environnement (SINE), Verein Garten-Jardin	Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (BUND), Naturschutzbund Südbaden (NABU), Verein Garten-Jardin
Services de météorologie et de qualité de l'air	Météo France, Atmo Grand Est	
Associations citoyennes	Association piétons 67, Hop la transition	



Plan d'action climat de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Le Conseil de l'Eurodistrict a adopté le Plan d'action climat de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau sous sa forme actuelle le 19 juin 2024 et a chargé le Secrétariat général de sa mise en œuvre jusqu'à fin 2025.

Préambule :

À travers ce plan d'action climat l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau contribue à son échelle au 13^e objectif de développement durable des Nations Unies, à savoir « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». En outre, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau inscrit son action dans le contexte de l'Accord de Paris sur le climat visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Ce plan est le fruit d'une consultation approfondie des acteurs du climat du territoire, notamment sous forme d'un workshop en novembre 2022 avec les chargé.e.s de mission climat des collectivités de l'Eurodistrict et d'un forum sur l'adaptation au changement climatique dans l'Eurodistrict en octobre 2023. Cette collaboration a permis d'identifier des mesures transfrontalières par lesquelles l'Eurodistrict peut contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Le présent plan d'action pose les bases des activités de l'Eurodistrict dans ces deux domaines.

Certaines actions peuvent être directement mises en œuvre par l'Eurodistrict, d'autres en revanche nécessitent une collaboration avec différents partenaires. Pour les actions relevant de la compétence d'autres acteurs, l'Eurodistrict veillera à les soutenir dans leur travail.

Contexte général et objectif du plan d'action de l'Eurodistrict :

Le changement climatique est une priorité inscrite dans différents outils de planification de plusieurs collectivités territoriales de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Divers plans climat, listés en annexe, sont notamment en cours de mise en œuvre. Ceux-ci se consacrent à l'atténuation du changement climatique (réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre) et à l'adaptation au changement en cours (en particulier la déminéralisation et la végétalisation des territoires).

Les propositions de ce plan ont ainsi vocation à compléter et enrichir les actions déjà en place sur chaque territoire, en apportant une dimension transfrontalière indispensable en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sur un territoire interconnecté et confronté à des enjeux similaires de part et d'autre du Rhin.

Objectif	Axes d'action	Actions	Partenaires potentiels	Indicateurs	Realisations
1. Sensibilisation de la population aux mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	1.1. Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation organisées pour les citoyen.ne.s L'Eurodistrict apporte son soutien organisationnel et financier à des visites de projets environnementaux de part et d'autre du Rhin, afin de familiariser les citoyen.ne.s et les acteurs de l'environnement avec les solutions locales et leur permettre de s'inspirer des pays voisins.	1) Voyage d'études ENGEEES (2025) : Co-organisation d'un voyage d'études pour la promotion 2023-2026 de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEEES), au cours duquel les futurs ingénieurs pourront découvrir des entreprises et des projets phares dans le domaine de la protection de l'environnement.	Villes et intercommunalités membres, entreprises, associations, École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEEES), Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole, Industrie- und Handelskammer Südlicher Oberrhein, Nectanet, Partenaires du Plan Rhin Vivant	1) Nombre de participant.e.s aux visites organisées	2023 : Excursion transfrontalière « énergie citoyenne dans le Rhin supérieur » avec 28 participant.e.s
	1.2. Création de supports d'information sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique L'Eurodistrict prévoit de créer de nouveaux supports d'information et de nouvelles publications qui pourront être utilisés de manière transfrontalière, afin de sensibiliser au changement climatique et de soutenir les actions locales et régionales.	1) Livret pour le climat : poursuite de la distribution lors d'événements de l'Eurodistrict et par des partenaires	Maison d'édition, villes et intercommunalités membres, Agence du climat sur l'Eurométropole de Strasbourg, Ortenauer Energieagentur, partenaires de bons d'achat, associations	1) Nombre de livrets et supports d'information distribués	2019 : Publication du premier livret franco-allemand pour le climat contenant des informations pratiques et des recommandations d'action pour la protection du climat ainsi que des bons d'achat pour des offres durables sur le

Objectif	Axes d'action	Actions	Partenaires potentiels	Indicateurs	Réalisations
					territoire de l'Euro-district. 2022 : prolongation des bons d'achat 6 558 exemplaires distribués jusqu'à présent.
	1.3. Sensibilisation sur la réduction, le ramassage et la valorisation des déchets L'Eurodistrict s'engage à sensibiliser la population des deux côtés du Rhin par des initiatives transfrontalières et à promouvoir des stratégies communes.	1) Coffee to go no-chemol : poursuite de la distribution lors d'événements de l'Eurodistrict 2) Plan Rhin Vivant : Soutien de Clean walks transfrontalières qui visent à collecter, revaloriser des déchets ainsi qu'à nettoyer des espaces naturels.	Associations environnementales, partenaires du Plan Rhin Vivant	1) Nombre de gobelets distribués, 2) Nombre de projets subventionnés	2017 : Campagne de communication « Coffee to go no-chemol ». Récompensée par le European special prize Distribution à ce jour : 2.000 gobelets
2. Mise à disposition d'informations transfrontalières sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour le public spécialisé	2.1. Mise à disposition de cartes thématiques L'Eurodistrict met à disposition sur son nouveau site internet des cartes de son territoire sur plusieurs thématiques, notamment l'environnement, les effets du changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre, la production et	1) Site web : ajout d'une section « cartes » sur le nouveau site web de l'Eurodistrict. 2) Atmo Rhena Plus : publication des cartes élaborées dans le cadre du projet Atmo Rhena Plus.	Atmo Grand Est, GeoRhena, Université de Strasbourg, Hochschule für öffentliche Verwaltung Kehl.	1) Nombre de cartes, nombre de visites sur le site internet	2020 : Soutien du projet Karto-District à hauteur de 5.000€. 2021 : Exposition cartographique « Karto-District » à la

Objectif	Axes d'action	Actions	Partenaires potentiels	Indicateurs	Réalisations
	la consommation d'énergie, la qualité de l'air, etc.				Foire européenne de Strasbourg
	2.2. Inventaire et documentation des projets d'adaptation au changement climatique et de lutte contre le changement climatique En collaboration avec les chargé.e.s de mission climat des collectivités , le secrétariat conjoint du programme Interreg Rhin supérieur et d'autres partenaires, l'Eurodistrict dresse régulièrement l'inventaire des nouveaux projets environnementaux sur son territoire. Cela permet aux acteurs locaux de l'environnement d'avoir un aperçu complet des projets écologiques sur le territoire de l'Eurodistrict.	1) Site web : publication régulière d'articles sur le site web de l'Eurodistrict faisant l'état des lieux des projets environnementaux.	Chargé.e.s de mission climat des collectivités, Interreg Rhin supérieur, Trion e.V, Agence du climat sur l'Eurométropole de Strasbourg, Ortenauer Energieagentur, Atmo Grand Est, GeoRhena, Plan Rhin Vivant	1) Nombre de visites sur le site internet	
3. Aider les citoyen.ne.s à participer eux/elles-mêmes aux actions de protection climatique	3.1. Encourager l'engagement citoyen pour la protection du climat L'Eurodistrict donne aux citoyens de son territoire les moyens de s'engager directement, ensemble et au-delà des frontières nationales, dans la lutte contre le changement climatique.	1) Ambassadeurs du climat : Soutien des échanges transfrontaliers entre les ambassadeur.rice.s du climat du Naturpark Schwarzwald Mitte/Nord e.V. et de l'Agence du climat de l'Eurométropole de Strasbourg (en attente). L'objectif est d'encourager les	Agence du climat sur l'Eurométropole de Strasbourg, Parc naturel de la Forêt-Noire Centre/Nord, villes et intercommunalités membres, Collectivité européenne d'Alsace	1) Nombre de participant.e.s	

Objectif	Axes d'action	Actions	Partenaires potentiels	Indicateurs	Réalisations
		ambassadeur.rice.s du climat à initier des projets transfrontaliers en facilitant leur mise en réseau transfrontalière, encourageant des échanges par-delà les frontières et permettant une inspiration mutuelle via des visites de projets.			
	3.2. Mobilisation de la jeunesse L'Eurodistrict accorde une place privilégiée aux initiatives visant à mobiliser les jeunes sur les questions environnementales au-delà des frontières. L'objectif est de réunir les jeunes par-delà les frontières pour qu'ils participent ensemble à des activités environnementales et s'engagent pour un avenir durable.	1) Événement pour les jeunes : organisation d'un événement jeunesse qui encourage les actions concrètes et créatives en faveur de l'environnement de manière ludique et en laissant une grande place aux échanges entre les participants. 2) Journée nature Spiel & Parle : introduction d'une journée nature dans le projet éducatif « Spiel & Parle » afin que les enfants participants apprennent le vocabulaire lié à l'environnement et à sa	Villes et intercommunalités membres, associations, Agence du climat sur l'Euro-métropole de Strasbourg, Ortenauer Energieagentur, Eurodistricts	Nombre de participant.e.s, nombre d'actions mises en œuvre	En cours de réflexion

Objectif	Axes d'action	Actions	Partenaires potentiels	Indicateurs	Réalisations
		protection (environ 250 participants pour l'année scolaire 2023-2024).			
4. Approfondissement de la coordination transfrontalière dans la planification et la réalisation des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique afin de maximiser leur impact transfrontalier	4.1. Pérennisation et promotion des échanges entre les acteurs du climat et de l'environnement L'Eurodistrict mobilise les acteurs du climat et de l'environnement de son territoire en créant des groupes de travail ad hoc sur des projets transfrontaliers concrets. Il encourage également la mise en réseau auto-organisée des acteurs du climat grâce à son fonds d'aide qui soutient des rencontres et des projets transfrontaliers.	1) Communication : communication ciblée vers les acteurs de l'environnement au cours de l'année 2024 afin de leur présenter les possibilités de financement de l'Eurodistrict.	Villes et intercommunalités membres, Agence du climat de l'Euro-métropole de Strasbourg, Ortenauer Energieagentur, autres acteurs du climat spécifiques selon les thématiques	1) Régularité des échanges, nombre de rencontres et projets subventionnés dans le domaine de l'environnement	2023 : Subvention de 4.430€ pour un séminaire sur l'utilisation de l'énergie et des techniques de chauffage dans la rénovation de maisons individuelles.
	4.2. Forum d'experts et tables rondes L'Eurodistrict tient le rôle de plateforme pour les échanges techniques et politiques sur des thèmes prioritaires. Il organise des forums transfrontaliers sur des thèmes spécifiques pour les experts du domaine du climat et de l'environnement et soutient également des événements transfrontaliers sur le thème de la protection du climat et de l'adaptation au changement climatique. De cette manière, les échanges entre les acteurs		Ortenauer Energieagentur, Agence du climat sur l'Eurométropole de Strasbourg, TRION-climate e.V, collectivités de l'Eurodistrict, partenaires du Plan Rhin Vivant	Nombre de participant.e.s	2023 : Forum de l'Eurodistrict « Adaptation au changement climatique dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » avec 130 participants

Objectif	Axes d'action	Actions	Partenaires potentiels	Indicateurs	Réalisations
	climatiques français et allemands sont encouragés afin d'élargir et d'approfondir le débat technique et politique.				
	4.3. Promotion des projets de renaturation et de liaison de biotopes L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau contribue à la promotion de projets transfrontaliers de renaturation et de liaison de biotopes afin de contribuer au développement durable de la région et à la préservation de l'environnement naturel par-delà les frontières.	1) Plan Rhin Vivant : Cofinancement de porteurs de projets et soutien à la mise en réseau transfrontalière. 2) Conférence technique sur la renaturation : Co-organisation d'une conférence début 2025 sur la renaturation du Rhin avec la DREAL et l'ENGEES.	Communes et intercommunalités membres, associations, Regionalverband Südllicher Oberrhein, partenaires du Plan Rhin Vivant, entre autres Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Office français de la biodiversité, Région Grand Est, École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)	1) Nombre de mesures de soutien au Plan Rhin Vivant 2) Nombre de participant.e.s à la conférence	2023 : Adhésion au Plan Rhin Vivant
5. Approfondissement de la mise en réseau	5.1. Visites de projets et d'initiatives d'atténuation et d'adaptation		Villes et intercommunalités membres,	Nombre de participant.e.s aux visites organisées	2024 : Visite du Zweckverband Abfallbehandlung

Objectif	Axes d'action	Actions	Partenaires potentiels	Indicateurs	Réalisations
transfrontalière des acteurs politiques et intensification des échanges entre les décideurs publics	organisées pour les acteurs politiques L'Eurodistrict encourage activement les décideurs publics à participer à des visites de projets et de bonnes pratiques sur son territoire. Il les soutient en fonction des besoins. Ces visites servent d'incitation à la mise en œuvre de mesures propres et à la mise en réseau des acteurs politiques afin de garantir une vision globale pour la prise de décision.		entreprises, associations, partenaires du Plan Rhin Vivant		Kahlenberg avec 47 membres du Conseil
6. Outils d'aide à la décision politique	6.1. Amélioration des données et des analyses existantes dans le domaine de l'air, du climat et de l'énergie La mise à disposition de données et d'analyses transfrontalières doit aider les représentant.e.s politiques à prendre des décisions.	1) Partenaire cofinancier du projet Inter-reg Atmo Rhena Plus : élaboration d'analyses et de graphiques spécifiques à au territoire de l'Eurodistrict. Une fois le projet terminé, les données traitées seront mises à la disposition des citoyen.ne.s, des expert.e.s et des décideurs politiques.	Atmo Grand Est, Landesanstalt für Umwelt Baden-Württemberg , Lufthygieneamt beider Basel , TRION, Agence du climat sur l'Euro-métropole de Strasbourg, Ortenauer Energieagentur, Grand E-Nov+, Collectivité européenne d'Alsace, Région Grand Est, Klimaschutz- und Energieagentur	1) Nombre de cartes et graphiques réalisées pour l'Eurodistrict, nombre de documents d'information distribués, nombre de visites sur le site web de l'Eurodistrict	2012-14 : Partenaire cofinancier du projet Inter-reg Atmo-IDEE (30.000€) 2018-2020 : Partenaire cofinancier du projet Interreg Atmo-VISION (15.000€) 2023-2025 : Partenaire cofinancier du projet Interreg Atmo Rhena Plus (15.000€). Résultats préliminaires

Objectif	Axes d'action	Actions	Partenaires potentiels	Indicateurs	Réalisations
			Baden-Württemberg, GeoRhena.		présentés en mai 2024
7. Promotion de la mobilité durable	7.1. Mise en œuvre du plan d'action mobilité de l'Eurodistrict Les mesures prévues dans le plan d'action mobilité afin de promouvoir une mobilité transfrontalière durable contribuent à la protection du climat et à l'adaptation au changement climatique.	1) Carte transfrontalière des pistes cyclables : création d'une carte des pistes cyclables du territoire de l'Eurodistrict, donnant un aperçu des pistes et itinéraires cyclables. A long terme, cette carte sera accompagnée d'une version numérique disponible sur le site web de l'Eurodistrict.	Villes et intercommunalités membres, Région Grand Est, Collectivité européenne, Landratsamt Ortenaukreis, Regierungspräsidium Freiburg, Land Baden-Württemberg	1) Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action mobilité, nombre de cartes distribuées	2021 : Adoption du plan d'action pour la mobilité 2024 : Mise à jour du plan de mobilité
	7.2. Transition des mobilités : inciter les citoyens à adopter de nouveaux modes de déplacement L'Eurodistrict s'engage pour la transition des mobilités en promouvant activement les moyens de déplacement durables et en encourageant les citoyens à changer leurs habitudes de mobilité transfrontalière. L'Eurodistrict met en avant les nombreuses possibilités offertes par son territoire pour se déplacer de manière plus respectueuse de	1) Vélo Gourmand : organisation régulière du Vélo Gourmand pour promouvoir le tourisme local et le vélo comme moyen de transport durable et respectueux du climat. Lors des prochaines éditions, l'accent sera mis autant que possible sur la protection du climat et	Villes et intercommunalités membres, Région Grand Est, Collectivité européenne, Landratsamt Ortenaukreis, associations	1) Nombre de participant.e.s	2017 : Vélo Gourmand Strasbourg - Oberkirch 2018 : Vélo Gourmand Grand Ried - Ettenheim 2019 : Vélo Gourmand Achern – Wantzenau

Objectif	Axes d'action	Actions	Partenaires potentiels	Indicateurs	Réalisations
	l'environnement, tant dans la vie quotidienne que dans les loisirs.	l'adaptation au changement climatique, par exemple par le biais de projets le long de l'itinéraire, de la participation d'associations, d'un service de restauration durable, etc.			2023: Vélo Gourmand Forum Européen sur le Rhin
8. Prise en compte de la protection du climat dans les domaines thématiques, les projets et les instruments de l'Eurodistrict	8.1. Attribution des subventions L'Eurodistrict s'engage à prendre en compte l'impact environnemental des projets soutenus par ses fonds. L'Eurodistrict affirme également son rôle d'initiateur et d'accompagnateur de projets environnementaux sur son territoire.	1) Adaptation des critères de subvention : Introduction de recommandations en matière de durabilité. 2) Possibilités de financement pour les projets environnementaux : Publication d'un aperçu des possibilités de financement d'organisations tierces.	Porteurs de projet	1) Adaptation des critères 2) Nombre de porteurs de projets accompagnés, statistiques site internet	2024 : mise à jour des critères de subvention 2023 : Subvention de 4.430€ pour une manifestation sur l'utilisation de l'énergie et les techniques de chauffage dans la rénovation de maisons individuelles. Porté par l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (Envirobat).

Objectif	Axes d'action	Actions	Partenaires potentiels	Indicateurs	Réalisations
	8.2. Durabilité écologique de l'Euro-district en tant que structure L'Eurodistrict renforce son engagement en faveur du développement durable et de la protection du climat dans l'organisation de ses propres événements (restauration, matériel utilisé, accessibilité par les transports en commun, etc.) ainsi qu'au sein du Secrétariat Général.			Mise en œuvre de mesures visant à améliorer la durabilité	Depuis 2015 : service derestauration durable et locale lors des réunions du Conseil 2019 : signature de la charte pour la protection de l'atmosphère dans le cadre du projet Atmo-VISION. Depuis 2020 : accord de carsharing pour les collaborateurs Depuis 2023 : prime pour les agent.e.s utilisant des moyens de transport durables (Forfait Mobilités Durables)

Annexe

Dans la mise en œuvre de chaque action prévue par son plan d'action climat, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau s'engage à prendre en compte les stratégies existantes et à rechercher de manière proactive des synergies avec des mesures entreprises par les collectivités de son territoire.

L'Eurodistrict effectuera notamment un travail de veille sur les plans climat suivants :

- Les **plans climat de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg**¹ dont les stratégies et plans d'action posent des objectifs ambitieux et des actions opérationnelles dans les domaines suivants : réduction des consommations d'énergie (-55% en 2050 par rapport à 2012) et des émissions de gaz à effet de serre (neutralité carbone en 2050), développement des énergies renouvelables (couvrant 100% des consommations en 2050), développement des mobilités décarbonées, rénovation des logements et bâtiments, réduction des prélèvements d'eau, réduction des déchets, respect des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la qualité de l'air, plan canopée pour lutter contre l'îlot de chaleur urbain (+10 000 arbres à l'horizon 2030 à Strasbourg) ;
- Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein**² qui propose des objectifs à l'horizon 2030 pour rendre les bâtiments économes en énergie, réduire la part modale de la voiture, favoriser un développement économique durable en jouant un rôle de facilitateur pour le tertiaire privé, favoriser l'émergence des projets de rénovation et de construction de bâtiments publics à haute performance environnementale, réduire les effets que peuvent avoir certaines pratiques agricoles sur l'environnement, limiter l'impact sur la biodiversité, notamment au travers de l'élaboration d'une trame verte et bleue.
- Le **plan climat de l'Ortenaukreis** a été adopté début 2023 et contient 48 mesures dans les domaines planification et aménagement du territoire, bâtiments et installations communaux, approvisionnement et déchets, mobilité, organisation interne, communication et coopération ainsi qu'adaptation au changement climatique et biodiversité. Ce plan climat se réfère aux compétences du Kreis et ouvre la voie vers une administration en grande partie neutre en carbone en 2040.
- Les **plans climat et/ou programme de travail en matière de politique énergétique** des communes de l'Ortenaukreis, comme ceux de **Achern** (2022), **Ettenheim** (2019), **Kehl** (2013, actualisation en cours), **Lahr** (2012, définition de nouveaux objectifs en 2021), **Oberwolfach** (2015), **Offenburg** (2012, renouvellement en 2022), **Rust** (2017), **Schutterwald** (2015), **Steinach** (2019). Les années cibles diffèrent, car les dates d'élaboration des plans sont différentes. La ville de Kehl dispose également d'un **plan d'adaptation aux conséquences du changement climatique** (2023).

¹ <https://www.strasbourg.eu/plan-climat>

² <https://www.cc-erstein.fr/environnement-bati-et-deplacements/le-pcaet>

- Le « **Klimaschutzpakt** » (pacte pour la protection du climat dans le Bade-Wurtemberg) mis en place par le Land de Bade-Wurtemberg et les associations communales.³ Les communes signataires se fixent pour objectif d'atteindre une administration en grande partie neutre en carbone d'ici 2040, conformément à l'accord conclu entre le gouvernement du Land et les associations communales du Land le 8 juillet 2020. Dans l'Ortenaukreis, outre le Kreis lui-même, les communes suivantes ont signé le pacte pour la protection du climat : Ville d'Achern, commune de Biberach/Baden, ville d'Ettenheim, commune de Lauf, ville de Kehl, commune de Lautenbach, ville de Lahr/Forêt-Noire, ville de Mahlberg, commune de Mühlenbach, commune d'Oberwolfach, ville d'Offenburg, ville d'Oppenau, ville de Zell am Harmersbach.
- Depuis 2024 toutes les communes allemandes sont obligées réaliser une planification communale de l'approvisionnement en chaleur (« **kommunale Wärmeplanung** »). Les villes Achern, Kehl, Lahr, Oberkirch et Offenburg en sont déjà dotées, car cette obligation était déjà en vigueur au niveau du Bade-Wurtemberg pour toutes les villes de plus de 20.000 habitant.e.s.

³ <https://um.baden-wuerttemberg.de/de/klima/kommunaler-klimaschutz/klimaschutzpakt>

Document de séance n° 3.1/2/2024
Vorlage Nr. 3.1/2/2024

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 2/2024</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 19.06.2024
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragter</i> Alexis POUPARDIN	

Point n° 3.1 de l'ordre du jour / *Punkt Nr. 3.1 der Tagesordnung*

Objet / *Betreff* : Actualisation du plan d'action climat / *Aktualisierung des Aktionsplans Klima*

I. Rapport / *Sachverhalt*

L'Eurodistrict a adopté en 2023 son premier plan d'action climat, qui définit des mesures concrètes pour une stratégie à long terme de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à celui-ci. Ce plan complète les mesures individuelles des collectivités membres par des actions transfrontalières.

Une partie des mesures prévues pour une période de deux ans a déjà été mise en œuvre. Parmi celles-ci, on peut citer le forum transfrontalier « Adaptation au changement climatique dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau » qui s'est tenu le 20 octobre 2023.

Lors de ce forum, organisé en collaboration avec l'Agence du Climat et l'Ortenauer Energieagentur, 130 participants issus de différents secteurs spécialisés ont développé 85 propositions pour le territoire de l'Eurodistrict.

Ces propositions peuvent être regroupées en trois catégories (annexe I) :

- 1) Propositions qui correspondent aux axes d'action prévus dans le plan d'action climat (15 propositions) ;
- 2) Nouvelles actions qui pourraient compléter le plan d'action climat (34 propositions) ;

Der Eurodistrikt verabschiedete 2023 seinen ersten Aktionsplan Klima, der konkrete Maßnahmen zur langfristigen Klimaschutzstrategie sowie zur Anpassung an den Klimawandel festlegt. Dieser Plan ergänzt die individuellen Maßnahmen der Mitgliedskörperschaften durch grenzüberschreitende Aktionen.

Ein Teil der für einen Zeitraum von zwei Jahren geplanten Maßnahmen wurde bereits umgesetzt. Dazu zählt u.a. das grenzüberschreitende Forum „Anpassung an den Klimawandel im Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau“, das am 20. Oktober 2023 stattfand.

Bei diesem Forum, das in Zusammenarbeit mit der Agence du Climat und der Ortenauer Energieagentur organisiert wurde, entwickelten 130 Teilnehmende aus verschiedenen Fachsektoren 85 Vorschläge für das Gebiet des Eurodistrikts.

Diese Vorschläge lassen sich in drei Kategorien gliedern (Anhang I):

- 1) Vorschläge, die den im Aktionsplan Klima vorgesehenen Handlungsachsen entsprechen (15 Vorschläge);
- 2) Neue Aktionen, die den Aktionsplan Klima ergänzen könnten (34 Vorschläge);

- 3) Actions pour lesquelles l'Eurodistrict ne dispose pas des moyens et/ou des compétences adéquates (36 propositions).

Sur cette base, le plan d'action climat a été mis à jour et légèrement adapté dans sa forme (annexe II).

Les axes d'action ont été clarifiés et une colonne « réalisations » a été ajoutée afin de mettre en évidence les projets déjà mis en œuvre, comme les excursions sur le thème de l'énergie citoyenne et de la valorisation des déchets, le cofinancement du projet Atmo Rhena Plus et l'adhésion au plan Rhin Vivant, et mieux pouvoir en faire le bilan.

Au vu de ce premier bilan, il est possible d'intégrer dans le plan d'action climat actuel les nouvelles idées et aspects proposés lors du forum, en plus des actions prioritaires identifiées par le Conseil en 2023.

- 3) Aktionen, für die der Eurodistrikt nicht über die geeigneten Mittel und/oder Kompetenzen verfügt (36 Vorschläge).

Auf dieser Grundlage wurde der Aktionsplan Klima aktualisiert und in seiner Form etwas angepasst (Anhang II).

Die Handlungssachsen wurden klarer definiert und eine Spalte „bisherige Realisierungen“ wurde hinzugefügt, um die bereits umgesetzten Projekte, wie die Exkursionen zum Thema Bürgerenergie und Abfallverwertung sowie die Kofinanzierung des Projekts Atmo Rhena Plus und den Beitritt zum Plan Rhin Vivant, zu veranschaulichen und so besser Bilanz ziehen zu können.

Angesichts dieser ersten Bilanz ist es möglich, zusätzlich zu den 2023 vom Rat identifizierten prioritären Maßnahmen, die auf dem Forum vorgeschlagenen neue Ideen und Aspekte in den aktuellen Aktionsplan Klima aufzunehmen.

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

Il est recommandé de ne plus prioriser certains objectifs et leurs actions correspondantes, mais d'approuver l'ensemble des actions listées.

Les objectifs et les axes d'action déterminent ce sur quoi l'Eurodistrict s'engage. Les objectifs et les axes d'action sur lesquels l'accent sera mis seront définis par le biais des actions approuvées.

Il est proposé de fixer la période de réalisation des actions validées non pas jusqu'en 2024 comme prévu initialement, mais jusqu'à fin 2025. En outre, compte tenu des capacités humaines limitées du Secrétariat général et des capacités de mise en œuvre parfois imprévisibles des différents partenaires de projet, il convient que le Conseil détermine quelles actions peuvent être reportées si nécessaire.

Es wird empfohlen, nicht mehr einige Handlungssachsen und deren Aktionen zu priorisieren, sondern stattdessen alle aufgeführten Aktionen zu genehmigen.

Ziele und Handlungssachsen geben somit die Ausrichtung des Eurodistrikt-Engagements vor. Die jeweilige Gewichtung der Ziele und Handlungssachsen erfolgt nun über die genehmigten Aktionen.

Es wird vorgeschlagen, den Realisierungszeitraum der validierten Aktionen nicht wie ursprünglich vorgesehen bis 2024, sondern bis Ende 2025 festzulegen. Zudem wird mit Blick auf die begrenzten Personalkapazitäten des Generalsekretariats und die nicht immer vorhersehbaren Umsetzungsfähigkeiten der jeweiligen Projektpartner, empfohlen, dass der Rat festlegt, welche Aktionen bei Bedarf zurückgestellt werden können.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict remercie les participant.e.s du Forum pour leurs précieuses contributions à la stratégie climatique de l'Eurodistrict.

Le Conseil adopte le plan d'action climat actualisé, joint en annexe II de la présente délibération, et charge le Secrétariat général de la mise en œuvre des actions qui y sont listées jusqu'à fin 2025.

Le Conseil autorise la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Der Rat des Eurodistrikts begrüßt die inhaltlich wertvollen Beiträge der Teilnehmenden des Forums zur Klimastrategie des Eurodistrikts.

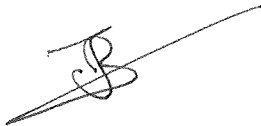
Der Rat beschließt den aktualisierten Aktionsplan Klima, der als Anhang II dieser Beschlussvorlage beigelegt ist, und beauftragt das Generalsekretariat mit der Umsetzung der darin aufgeführten Aktionen bis Ende 2025.

Der Rat ermächtigt die Präsidentin, alle Unterlagen in Verbindung mit diesem Beschluss zu unterzeichnen.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Fait à Strasbourg, le 19 juin 2024



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Accord à la majorité des suffrages exprimés, avec une voix contre, adopté le 19 juin 2024 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Document de séance n° 3.2/2/2024
Vorlage Nr. 3.2/2/2024

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 2/2024</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 19.06.2024
Dossier suivi par/ <i>Projektbeauftragter</i> Dr. Martin SACHER	

Point n° 3.2 de l'ordre du jour / *Punkt Nr. 3.2 der Tagesordnung*

**Objet / *Betreff*: Participation citoyenne : Rencontre élus-citoyens / *Bürgerbeteiligung* :
*Bürgerkonvent***

I. Rapport / *Sachverhalt*

L'Eurodistrict a depuis 2013 l'objectif d'organiser tous les deux ans une rencontre entre élus et citoyens où différentes thématiques peuvent être abordées. Il y a ainsi dernièrement eu en 2021 la cinquième rencontre de ce genre, intitulée « Mobilité, environnement, culture, identité et multilinguisme - Sans frontières en Europe ? » avec plus de 230 participants, s'inscrivant dans la volonté de l'Eurodistrict de contribuer au sentiment d'appartenance à une identité commune ainsi que de soutenir un esprit européen.

Dans le cadre de l'adaptation du plan d'action mobilité, le Conseil de l'Eurodistrict s'est prononcé lors de sa réunion du 21 mars 2024 pour une simplification de la tarification transfrontalière. Il s'agira donc d'examiner la possible création d'une communauté tarifaire transfrontalière. Il serait alors pertinent de dédier la rencontre élus-citoyens au sujet de la tarification transfrontalière ou bien d'une communauté tarifaire transfrontalière. Cela ferait de cette sixième édition la première à ne se focaliser sur qu'un seul thème, lui donnant une dimension novatrice. Ceci pourrait permettre d'engager une discussion avec les citoyens et citoyennes autour de leurs besoins et problèmes quotidiens relatifs au transport public transfrontalier. Cela aiderait l'Eurodistrict et les partenaires compétents en matière de transports en commun dans leur travail. L'événement vise entre autres la participation de citoyens et citoyennes qui s'intéressent au sujet ainsi que des groupes d'intérêt dans le domaine des transports publics. Cet événement est aussi

Der Eurodistrikt verfolgt seit 2013 das Ziel, alle zwei Jahre einen Bürgerkonvent zu veranstalten, bei dem Bürgerinnen und Bürger mit ihren politischen Vertreterinnen und Vertretern zu verschiedenen Themen ins Gespräch kommen können. So fand im Jahr 2021 der fünfte Bürgerdialog zum Thema „Mobilität, Umwelt, Kultur, Identität & Mehrsprachigkeit - grenzenlos in Europa?“ mit mehr als 230 Teilnehmenden statt, was dem Ziel des Eurodistrikts entspricht, die gemeinsame Identität und den europäischen Gedanken zu stärken.

Auf seiner Sitzung vom 21. März 2024, hat sich der Eurodistriktrat, im Rahmen der Anpassung des Aktionsplans Mobilität, für eine Vereinfachung der grenzüberschreitenden Tarifierung ausgesprochen. Dabei soll es darum gehen, die Einführung eines grenzüberschreitenden Tarifverbundes zu prüfen. Vor diesem Hintergrund bietet es sich an, den diesjährigen Bürgerkonvent dem Thema der grenzüberschreitenden Tarifierung bzw. eines grenzüberschreitenden Tarifverbundes zu widmen. Erstmals würde sich der Bürgerkonvent so auf ein spezielles Thema fokussieren, und somit dem 6. Bürgerkonvent des Eurodistrikts einen innovativen Charakter verleihen. Dies würde es ermöglichen, mit Bürgerinnen und Bürgern über alltägliche Hindernisse und Bedarfe im grenzüberschreitenden ÖPNV ins Gespräch zu kommen. Die Arbeit des Eurodistrikts und der im Bereich ÖPNV kompetenten Partner könnte so unterstützt und vorangebracht werden. Dabei zielt die Veranstaltung u.a. auf die Teilnahme von interessierten Bürgerinnen und Bürgern sowie

censé s'adresser aux différents groupes d'âge qui composent le groupe des usagers des transports publics. Parmi les participants devraient également être comme interlocuteurs des représentants des structures compétentes. Il s'agit ainsi d'élaborer des solutions correspondant à la réalité du terrain ainsi qu'aux pratiques des usagers dont les problématiques du quotidien seraient mieux prises en compte. Ceci pourrait *in fine* contribuer à renforcer l'acceptation des potentielles mesures retenues et créer une atmosphère de coopération facilitant la mise en œuvre de ces objectifs communs.

Il est actuellement prévu d'organiser la rencontre élus-citoyens un soir (tôt) à l'automne 2024 et il est entre autres envisageable d'organiser une présentation introductive autour des enjeux actuels, pouvant ensuite être discutés dans le cadre d'une discussion portant sur les groupes d'usagers spécifiques pour proposer des idées ou solutions concrètes. Les partenaires compétents dans le domaine des transports publics doivent être consultés pour l'élaboration du concept de l'événement. Intégrer les partenaires au plus tôt permettra par exemple de favoriser la capacité des potentiels résultats de l'événement à être utiles.

Comme il est d'usage pour les rencontres élus-citoyens organisées tous les deux ans, un budget de 15.000 € a été fixé et validé lors de la séance du Conseil de mars afin de permettre la tenue de l'événement.

Interessensgemeinschaften im Bereich ÖPNV. Unter anderem sollen durch die Veranstaltung auch die unterschiedlichen Altersgruppen angesprochen werden, die die Nutzerschaft des ÖPNVs prägen und Vertreterinnen und Vertreter der kompetenten Strukturen als Ansprechpartner präsent sein. So sollen realitätsnahe und praxisorientierte Lösungen erarbeitet werden, die besser auf die täglichen Herausforderungen der Nutzer abgestimmt sind. Dies könnte zu einer gestärkten Akzeptanz in Bezug auf mögliche Maßnahmen sowie zu einer kooperativen Atmosphäre beitragen, die die Umsetzung gemeinsamer Ziele erleichtert.

Geplant ist derzeit eine (frühe) Abendveranstaltung im Herbst 2024, welche einen Dialog zwischen politischen Akteuren und Bürgerinnen und Bürgern ermöglicht. Denkbar sind derzeit u.a. die Organisation eines Einführungsvortrags zu den aktuellen Herausforderungen, welche anschließend in einer Diskussionsrunde im Hinblick auf die spezifischen Nutzergruppen diskutiert werden könnten, um konkrete Lösungsvorschläge bzw. Ideen zu sammeln. Zur Ausarbeitung des Veranstaltungskonzepts sollen die im Bereich des ÖPNV kompetenten Partner konsultiert werden. Die frühe Einbeziehung der Partner soll u.a. dazu beitragen, die Nutzbarkeit der potenziellen Ergebnisse der Veranstaltung zu ermöglichen.

Wie üblich wurde für die Veranstaltung der Bürgerkonvente – dies alle zwei Jahre – ein Budget von 15.000 € eingestellt, welche in der Märzsession des Rates validiert wurden. Diese Mittel sollen für die Durchführung der Veranstaltung verwendet werden.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag

Le Conseil valide le thème de la rencontre élus-citoyens de cette année, dédiée aux tarifs des transports publics transfrontaliers et à une communauté tarifaire transfrontalière. Il valide également le concept général sur lequel se fondera le déroulement de l'événement.

Il valide pour cela l'utilisation des fonds déjà inscrits au budget pour l'organisation d'une rencontre élus-citoyens à hauteur de 15.000€.

Der Rat validiert die Thematik des diesjährigen Bürgerkonvents, welcher sich den grenzüberschreitenden Tarifen im ÖPNV und einem grenzüberschreitenden Tarifverbund widmen soll. Zudem bestätigt er das grundsätzliche Konzept zur Durchführung des Konvents.

Hierfür validiert er die Nutzung der für die Veranstaltung eines Bürgerkonvents im Budget bereits eingestellten Mittel in Höhe von 15.000€.

Eurodistrict/Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

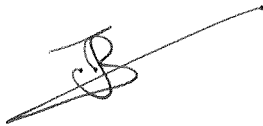
Le Conseil autorise la Présidente à signer tout document afférant à cela et charge le secrétariat général de la continuation de l'organisation et réalisation de l'événement.

Er ermächtigt die Präsidentin, alle Unterlagen in diesem Zusammenhang zu unterzeichnen und beauftragt das Generalsekretariat mit der weiteren Planung und Durchführung der Veranstaltung.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord	☒ Zustimmung
☐ Refus	☐ Ablehnung
☐ Résolution modifiée	☐ Abweichender Beschluss

Fait à Strasbourg, le 19 juin 2024



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Accord à la majorité des suffrages exprimés, avec une abstention, adopté le 19 juin 2024 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Document de séance n° 3.3/2024

Vorlage Nr. 3.3/2024

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 2/2024</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 19.06.2024
Dossier suivi par/ <i>Projektbeauftragte</i> Katrin NEUSS	

Point n° 3.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.3 der Tagesordnung

**Objet / Betreff : Stand de l'Eurodistrict à la Foire européenne de Strasbourg /
Eurodistrikt-Stand auf der Europamesse Straßburg**

I. Rapport / Sachverhalt

La Foire européenne de Strasbourg, qui se tiendra cette année du 6 au 15 septembre 2024, compte parmi les événements phares de la rentrée strasbourgeoise, avec environ 460 exposants et 124 000 visiteurs.

Dans l'esprit d'un marketing régional, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau s'y est présenté au cours des 3 dernières années à un public local avec son propre stand, qui a suscité des retours positifs de la part de la presse locale et des représentant.e.s politiques.

En vue de l'année électorale européenne 2024 et de l'orientation franco-allemande renforcée pour cette année de la Foire européenne avec le thème « Rhin Supérieur », le Conseil de l'Eurodistrict s'est explicitement prononcé lors de sa réunion du 21 mars 2024 pour une nouvelle participation de l'Eurodistrict à la Foire européenne

Concept

L'idée est que l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et l'Agence du climat sur l'Eurométropole de Strasbourg se présentent à nouveau avec un stand commun de 30m² à la Foire européenne. Cette approche a fait ses preuves en 2023 et profite en outre aux ressources et aux capacités de personnel limitées du Secrétariat général.

Die Europamesse Straßburg, die in diesem Jahr vom 6. bis zum 15. September 2024 stattfindet, zählt mit rund 460 Ausstellern und 124.000 Besucherinnen und Besuchern zu einer der führenden Veranstaltungen des Straßburger Herbstes.

Im Sinne eines regionalen Standortmarketings präsentierte sich der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau in den vergangenen 3 Jahren dort jeweils mit einem eigenen Messestand, der sowohl in der Presse als auch bei den politischen Vertreterinnen und Vertretern viel Beachtung fand, einem lokalen Publikum.

Mit Blick auf das Europawahljahr 2024 und die für dieses Jahr verstärkte deutsch-französische Ausrichtung der Europamesse mit dem Thema „Oberrhein“, sprach sich der Rat des Eurodistrikts in seiner Sitzung vom 21. März 2024 ausdrücklich für eine erneute Teilnahme des Eurodistrikts an der Europamesse aus.

Konzept

Idee ist, dass sich der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau und die Straßburger Klimaagentur Agence du climat erneut mit einem 30m² großen Gemeinschaftsstand auf der Europamesse präsentieren. Dieser Ansatz hat sich im Jahr 2023 bewährt und kommt zudem den Ressourcen und den begrenzten

Eurodistrict/Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Le concept de stand durable qui a fait ses preuves sera également être conservé et l'accent thématique sera mis sur le domaine de la mobilité (durable). En outre, il est prévu que le stand soit le plus interactif possible afin de ne pas seulement transmettre les contenus de l'Eurodistrict, mais aussi de pouvoir recueillir le retour des citoyen.n.e.s sur des questions transfrontalières.

Personalkapazitäten des Generalsekretariats zugute.

Auch das bewährte nachhaltige Standkonzept soll beibehalten und dabei der thematische Schwerpunkt auf den Bereich der (nachhaltigen) Mobilität gelegt werden. Zudem ist eine möglichst interaktive Ausrichtung des Messestandes geplant, um nicht nur Eurodistrikt-Inhalte zu vermitteln, sondern auch das Feedback der Bürgerinnen und Bürger zu grenzüberschreitenden Fragen einholen zu können.

Budget prévisionnel :

Dépenses	
Emplacement	7 500 €
Conception et production du stand (estimation)	20 000 €
Inauguration officielle du stand (estimation)	1 500 €
Total Dépenses	29 000 €
Recettes	
Budget propre de l'Eurodistrict	25 000 €
Apport de l'Agence du climat	4 000 €
Total Recettes	29 000 €

Voraussichtliches Budget:

Ausgaben	
Standfläche	7.500 €
Konzeption und Produktion des Standes (Schätzung)	20.000 €
Offizielle Standeinweihung (Schätzung)	1.500 €
Gesamtausgaben	29.000 €
Verfügbare Mittel	
Eurodistrikt-Eigenbudget	25.000 €
Beiträge Agence du climat	4.000 €
Gesamtmittel	29.000 €

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag

Le Conseil approuve la coopération renouvelée avec l'Agence du climat sur l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que le concept de stand durable axé sur la mobilité.

Der Rat begrüßt die erneute Zusammenarbeit mit der Straßburger Klimaagentur Agence du climat und das nachhaltige Standkonzept mit dem Schwerpunktthema Mobilität.

Le Conseil valide la réalisation d'un stand commun à hauteur de 29 000 € (dont 25 000 € budget propre de l'Eurodistrict) et autorise la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Der Rat beschließt die Realisierung eines Gemeinschaftsstandes in Höhe von 29.000 € (davon 25.000 € Eurodistrikt-Eigenmittel) und ermächtigt die Präsidentin, alle mit diesem Projekt zusammenhängenden Dokumente zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

☒ Accord ☐ Refus ☐ Résolution modifiée	☒ Zustimmung ☐ Ablehnung ☐ Abweichender Beschluss
--	---

Fait à Strasbourg, le 19 juin 2024



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 19 juin 2024 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

TOP 4.1.SUBVENTIONS ATTRIBUEES DEPUIS LE 21 MARS 2024 DANS LE CADRE DU FONDS SCOLAIRE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME / FÖRDERUNGEN IM RAHMEN DES SCHULFONDS ZUR FÖRDERUNG VON ZWEISPRACHIGKEIT, DIE SEIT DEM 21. MÄRZ 2024 BEWILLIGT WURDEN

Intitulé du projet / Titel des Projekts	Description de projet / Projektbeschreibung	Porteur du projet / Projektträger	Partenaires de projets / Projektpartner	Montant demandé (€) / Beantragte Förderung (€)	Montant accordé (€) / Bewilligter Betrag (€)
"Rencontre avec nos correspondants" / "Begegnung mit unseren Austauschschülern"	Première rencontre entre correspondants des deux écoles / Erste Begegnung zwischen den Schülern beider Schulen	Bildungszentrum Ritter von Buss, Zell am Hammersbach	Collège Cassin, Baume les Dames	1 600,00 €	752,60 €
"Positiv durch die Ausbildung gehen" / "appréhender la formation de manière positive"	3ème rencontre entre les lycéens avec pour thématique : "appréhender la formation de manière positive" / 3. Begegnung zwischen den Schülern: "Positiv durch die Ausbildung gehen"	Lycée professionnel Gutenberg, Illkirch	Gewerbliche Schule, Lahr	984,45 €	984,45 €
"Echange franco-allemand" / "Deutsch-französische Begegnung"	1ère rencontre franco-allemande entre les enfants / Erste deutsch-französische Begegnung zwischen Schülern	Abt-Wilhelm Grundschule, Lautenbach	Ecole primaire Les Sources d'O, Ostwald	650,00 €	650,00 €
Rencontre d'un jour dans le cadre de "Spiel & Parle" / "Begegnung im Rahmen von Spiel & Parle"	Rencontre entre le Centre Culturel et Social Rotterdam et la VHS Lahr dans le cadre de "Spiel & Parle" / Begegnung zwischen dem Centre Culturel et Social Rotterdam und der VHS Lahr im Rahmen von "Spiel & Parle". Diverses activités sont au programme / Verschiedene Aktivitäten auf dem Programm	Centre Culturel & Social Rotterdam, Strasbourg	Volkshochschule Lahr	581,60 €	581,60 €
"Je découvre une école allemande pendant une semaine" / "Meine Projektwoche in Deutschland"	Plusieurs jours passés en Allemagne entre les enfants des deux écoles. Plusieurs activités sont au programme / Eine mehrtägige Begegnung in Deutschland. Verschiedene Aktivitäten sind auf dem Programm	Ecole élémentaire Bouchesèche, Hoenheim	Gemeinschaftsschule, Hohberg-Hofweier	4 000,00 €	4 000,00 €

Rencontres Théâtrales Transfrontalières / Grenzüberschreitende Theaterbegegnungen	Rencontres Théâtrales Transfrontalières. Trois rencontres sont organisées par Le Maillon / Grenzüberschreitende Theaterbegegnungen. 3 Begegnungen zwischen beiden Schulen werden von Le Maillon organisiert	Grimmelshausen Gymnasium, Offenburg	Maillon Théâtre de Strasbourg et lycée Marc Bloch, Bischheim	72,50 €	72,50 €
"Die Bunte Familie"	"Die Bunte Familie" - Rencontres des correspondants et échanges culturels / Begegnung mit den Austauschschülern und interkultureller Austausch	Grundschule Niederschopfheim, Hohberg	Ecole Élémentaire Leclerc, Mundolsheim	690,00 €	690,00 €
Rencontre sur site suite à des échanges de lettres / Brieffreundschaft und Kennenlernen	Rencontre sur site suite à des échanges de lettres dans le cadre du jumelage des deux villes. 1ère rencontre / Brieffreundschaft und Kennenlernen der Partnerschule im Rahmen des deutsch-französischen Städtepartnerschaft. 1. Begegnung	Ecole élémentaire Au fil de l'Eau, Plobsheim	Johann-Henrich-Büttner-Schule, Altenheim	142,55 €	142,55 €
Rencontre sur site suite à des échanges de lettres / Brieffreundschaft und Kennenlernen	Rencontre sur site suite à des échanges de lettres dans le cadre du jumelage des deux villes. 2ème rencontre / Brieffreundschaft und Kennenlernen der Partnerschule im Rahmen des deutsch-französischen Städtepartnerschaft. 2. Begegnung	Johann-Henrich-Büttner-Schule, Altenheim	Ecole élémentaire Au fil de l'Eau, Plobsheim	2 950,00 €	2 950,00 €
MONTANT TOTAL / GESAMTSUMME				11 671,10 €	10 823,70 €

Fait à Strasbourg, le 19 juin 2024



Jeanne BARSHEGIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 19 juin 2024 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

TOP 4.1.SUBVENTIONS ATTRIBUEES DEPUIS LE 21 MARS 2024 DANS LE CADRE DU FONDS CULTURE & RENCONTRES (FONDS DE 190 000 €) / FÖRDERUNGEN IM RAHMEN DES FONDS KULTUR & BEGEGNUNG, DIE SEIT DEM 21. MÄRZ 2024 BEWILLIGT WURDEN (FONDS IN HÖHE VON 190.000 €)

Intitulé du projet / Titel des Projekts	Description de projet / Projektbeschreibung	Porteur du projet / Projektträger	Partenaires de projets / Projektpartner	Budget global du projet (€) / Gesamtbudget des Projektes (€)	Montant accordé (€) / Bewilligter Betrag (€)
Uniformes pour la patrouille franco-allemande / Uniformen für die deutsch- französische Fahrradstreife	Création d'uniformes pour la patrouille policière franco-allemande / Erstellung von Uniformen für die deutsch-französische Fahrradstreife	Polizeipräsidium Offenburg	Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)	6 350,00 €	2 200,00 €
Tournée franco-allemande de 3 concerts du Requiem de Fauré / Deutsch- französische Tournee mit 3 Konzerten des Requiems von Fauré	Interprétation commune du Requiem de Fauré par les chanteurs du Chœur philharmonique de Strasbourg et les musiciens du Kammerensemble Kehl lors d'un concert à la Fiedenskirche de Kehl le 31 mai 2024 avec action de médiation préalable destinée au public le 14 mai 2024 / Gemeinsame Aufführung des Requiems von Fauré durch die Sänger des Chœur philharmonique de Strasbourg und die Musiker des Kammerensembles Kehl anlässlich eines Konzerts in der Fiedenskirche in Kehl am 31. Mai 2024 mit vorheriger Vermittlungsaktion für das Publikum am 14. Mai 2024	Chœur philharmonique de Strasbourg	Kammerensemble Kehl-Strasbourg... au pont de l'Europe e.V.	31 800,00 €	5 000,00 €
Micro-festival transfrontalier : Kaleidoscopie / Grenzüberschreitendes Mikrofestival : Kaleidoscopie	Organisation d'un micro-festival autour des transitions écologique, économique et sociale destiné à un public franco-allemand et intergénérationnel avec notamment des activités artistiques bilingues proposés par la Kunstschule Offenburg / Organisation eines Mikrofestivals zum Thema ökologischer, wirtschaftlicher und sozialer Übergänge. Das Programm richtete sich an ein deutsch-französisches generationenübergreifendes Publikum und beinhaltete u.a. künstlerische zweisprachige Aktivitäten angeboten von der Kunstschule Offenburg.	Kaleidoscoop	Kunstschule Offenburg	21 150,00 €	5 000,00 €
MONTANT TOTAL / GESAMTSUMME				59 300,00 €	12 200,00 €

Fait à Strasbourg, le 19 juin 2024



Jeanne BARSHEGIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté
le 19 juin 2024 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu
exécutoire après transmission au contrôle de légalité
préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.



Subvention de la part de l'Eurodistrict **Strasbourg-Ortenau**

Le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau soutient des projets de rencontre transfrontaliers sur son territoire. Ces projets doivent s'inscrire dans la stratégie de l'Eurodistrict et répondre aux critères précisés dans la partie 1.

Les demandes peuvent être soumises au Secrétariat général en cours d'année par voie postale, mail ou fax à :

GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
Fabrikstraße 12
D-77694 Kehl
Mail : info@eurodistrict.eu
Fax : +49 (0)7851-899 75 29

Seuls les formulaires dûment remplis (signatures, tampon et annexes) seront étudiés.

1. Critères de sélection

1.1. Partenariat transfrontalier

Le projet doit de **préférence** associer au minimum un partenaire français et un partenaire allemand **issus du territoire de l'Eurodistrict et être le fruit d'une coopération franco-allemande sur le territoire de l'Eurodistrict.** **Le porteur de projet doit de préférence avoir son siège juridique sur le territoire de l'Eurodistrict.**

1.2. **Durée** de la subvention

Une subvention n'est généralement accordée qu'une seule fois **pour le même projet ou bien,** dans des cas exceptionnels, pour un maximum de cinq ans, au titre de fonds de démarrage. Les porteurs de projet peuvent toutefois soumettre plusieurs demandes pour des projets différents.

1.3. Territorialité

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ne soutient que les projets ou les parties de projets qui se déroulent sur son territoire.

1.4. Plus-value pour le territoire et les habitants de l'Eurodistrict : **la rencontre**

Les projets **ne sont éligibles que s'ils présentent une plus-value pour le quotidien transfrontalier – aussi bien pour les acteurs culturels, associatifs ou autres acteurs et institutions de part et d'autre du Rhin que pour les habitants de l'Eurodistrict.** Ces derniers sont amenés à (re)découvrir la culture et/ou la langue (locales) du voisin ou bien à se pencher sur des enjeux communs. Pour cela, les projets doivent de préférence mettre l'accent sur la rencontre transfrontalière, c'est-à-dire favoriser la rencontre franco-allemande et l'échange

transfrontalier des personnes qui participent au projet. Les résultats issus de la rencontre peuvent également être soutenus.

De plus, un projet est considéré comme ayant une plus-value lorsqu'il vise à améliorer la qualité de vie de la population ou renforce le sentiment d'une identité commune et d'appartenance sur le territoire de l'Eurodistrict.

1.5. Caractère novateur

Le projet doit **de préférence** être novateur. Il n'est pas éligible s'il est simplement la poursuite à l'identique des coopérations déjà existantes **ou la poursuite d'un même projet.**

1.6. Caractère pérenne

Le projet participe à la création et au développement de réseaux transfrontaliers et contribue à consolider durablement le partenariat engagé au-delà de la période de financement afin d'étendre la coopération existante.

1.7. Bilinguisme

En adéquation avec l'engagement de l'Eurodistrict en faveur du bilinguisme, le projet doit promouvoir le contact des partenaires et des participants avec la langue (locale) de leur voisin respectif.

De ce fait, la mise en œuvre du projet subventionné doit se faire en français, en allemand et/ou en langue locale.

La demande de financement doit être remplie dans les deux langues, allemand et français. Une traduction littérale n'est pas nécessaire.

1.8. Budget de projet

La contribution financière des partenaires au budget du projet doit être la plus équilibrée possible. Le porteur de projet est tenu d'indiquer les sources de financement tierces sollicitées dans le cadre du projet ainsi que l'état d'avancement des demandes correspondantes.

1.9. Demandeurs éligibles

Le fonds s'adresse aux acteurs de la société civile (associations, fédérations, institutions, etc.) ou aux artistes indépendants et communes sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

1.10. Durabilité écologique

En accord avec son plan d'action climat, l'Eurodistrict s'engage à prendre en compte, dans le cadre de l'instruction des demandes, la durabilité écologique de chaque projet. Dans ce sens, le Secrétariat général se réserve la possibilité d'émettre des recommandations aux porteurs de projet afin de réduire l'empreinte écologique des projets soutenus et de les inviter à concevoir leurs projets de la manière la plus respectueuse possible de l'environnement (p.ex. en termes de transport, de comportement de consommation, d'utilisation des ressources, etc.).

2. Modalités

2.1. Financement

Le GECT subventionne au maximum 50 % des dépenses totales d'un projet transfrontalier. Chaque subvention de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est décidée au cas par cas (par demande). La subvention accordée peut, aussi en fonction des fonds disponibles, différer de la subvention sollicitée.

Sont éligibles toutes les dépenses liées au projet et à son caractère transfrontalier, à l'exception des dépenses de fonctionnement d'une structure tels que les frais de personnel ou les investissements.

2.2. Procédure d'approbation

La procédure d'approbation des demandes de subvention dépend du montant de la participation financière demandée :

- Les **demandes de subvention inférieures ou égales à 5 000 €** sont soumises pour décision au Président / à la Présidente. Le dépôt de la demande au Secrétariat général doit se faire au moins 6 semaines avant le démarrage prévu du projet.
- Les **demandes de subvention supérieures à 5 000 € et inférieures ou égales à 25 000 €** sont soumises pour décision au Comité de sélection transfrontalier constitué de six membres élu.e.s qui informe le Conseil de l'Eurodistrict de sa décision. Le dépôt de la demande auprès du Secrétariat général doit se faire au moins 6 semaines avant le démarrage prévu du projet.
- Les **demandes de subvention supérieures à 25 000 €** sont soumises sous forme de délibération au Conseil de l'Eurodistrict. Le dépôt de la demande auprès du Secrétariat général doit se faire au moins 6 semaines avant la séance suivante du Conseil de l'Eurodistrict. Les dates de séance du Conseil de l'Eurodistrict sont à consulter sur le site internet de l'Eurodistrict www.eurodistrict.eu

Le Secrétariat général vérifie l'intégralité des documents soumis ainsi que leur conformité aux critères du fonds. Il émet une recommandation concernant la subvention à accorder.

2.3. Modalités de versement et obligations du porteur de projet

Les modalités de versement dépendent du montant de la subvention accordée :

- Les **subventions accordées inférieures ou égales à 5 000 €** font l'objet d'un versement unique. Le porteur de projet est tenu de communiquer au Secrétariat général de l'Eurodistrict un **rapport final** (avec un budget réalisé, des photos et, si disponibles, des articles de presse) **au plus tard 4 mois après la clôture du projet**.
- Les **subventions accordées supérieures à 5 000 €** sont versées en deux tranches de chacune 50 % du montant accordé. Suite au versement de la première tranche **et après la moitié de la période d'exécution du projet**, le porteur de projet est tenu de communiquer au Secrétariat général de l'Eurodistrict un **rapport intermédiaire** (avec un budget réalisé). Sur la base de ce dernier et sous réserve de la conformité des éléments présentés avec les éléments prévus dans la demande de subvention, le versement de la deuxième tranche peut s'effectuer. A l'issue du projet et **au plus tard 4 mois après la clôture du projet**, le porteur de projet est tenu de communiquer au Secrétariat général de l'Eurodistrict un **rapport final** (avec un budget réalisé, des photos et, si disponibles, des articles de presse).
- En cas de projet pluriannuel, le porteur de projet est tenu de transmettre chaque année au Secrétariat général un rapport d'activité intermédiaire sur le déroulement du projet.

Le bénéficiaire de la subvention (porteur de projet) est tenu d'utiliser les fonds octroyés conformément aux objectifs du projet et à l'opération subventionnée et d'en transmettre, le cas échéant, les parts convenues aux partenaires de projet.

Conformément au document « engagement de communication » qui doit être signé et joint au formulaire de demande de subvention, le porteur de projet s'engage à faire apparaître clairement le soutien de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau dans toutes les actions et supports de communication liés au projet.

L'absence totale ou partielle de respect des conditions convenues avec le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est susceptible d'entraîner :

- L'interruption de l'aide financière du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau,
- La demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- La non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par le bénéficiaire.

En cas de survenance d'évènements mettant en péril la poursuite de l'activité du porteur de projet et en cas d'annulation ou de report du projet subventionné, le Secrétariat général doit être immédiatement informé. Dans ce cas, le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau se réserve le droit de révoquer l'accord de subvention et de demander le reversement des sommes déjà versées.



Subvention de la part de l'Eurodistrict

Le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau soutient des projets transfrontaliers sur son territoire. Ces projets doivent s'inscrire dans la stratégie de l'Eurodistrict et répondre aux critères précisés dans la partie 1.

Les demandes peuvent être soumises au Secrétariat général en cours d'année par voie postale, mail ou fax à :

GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
Fabrikstraße 12 – D- 77694 Kehl
Mail : info@eurodistrict.eu
Fax : +49 (0)7851-899 75 29

Seuls les formulaires dûment remplis (signatures, tampon et annexes) seront étudiés.

1. Critères de sélection

1.1. Partenariat transfrontalier

Le projet doit associer au minimum un partenaire français et un partenaire allemand actifs sur le territoire de l'Eurodistrict et avoir fait l'objet d'une élaboration commune. Le porteur du projet doit disposer d'une antenne locale le territoire de l'Eurodistrict.

1.2. Attribution de la subvention

Une subvention n'est généralement accordée qu'une seule fois et, dans des cas exceptionnels, pour un maximum de cinq ans, au titre de fonds de démarrage.

1.3. Territorialité

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau soutient les projets ou les actions de projets qui se déroulent sur son territoire.

1.4. Plus-value pour le territoire et les habitants de l'Eurodistrict

Les projets sont éligibles dès lors qu'ils présentent une plus-value pour le quotidien transfrontalier de la population. Cela peut se traduire notamment par la création d'effets de synergie et/ou d'effets de complémentarité.

L'impact est également considéré comme positif lorsque le projet vise à promouvoir une identité commune et un sentiment d'appartenance au territoire de l'Eurodistrict parmi ses acteurs et sa population.

1.5. Caractère novateur

Le projet doit être novateur. Il n'est pas éligible s'il est simplement la poursuite à l'identique de coopérations déjà existantes.

1.6. Caractère durable

Le projet participe à la création et au développement de réseaux transfrontaliers et contribue à renforcer durablement le partenariat au-delà de la période de financement afin d'étendre la coopération existante.

1.7. Bilinguisme

Le projet encourage des rencontres transfrontalières qui contribuent à une meilleure compréhension de la langue et de la culture du partenaire.

La mise en œuvre du projet doit impérativement se faire en français et en allemand.

1.8 Budget du projet

La contribution financière des partenaires au budget du projet doit être la plus équilibrée possible. Les partenaires sont tenus d'indiquer les sources de financement tierces sollicitées dans le cadre du projet ainsi que l'état d'avancement des demandes correspondantes.

2. Modalités

2.1. Financement

Le taux de cofinancement maximal de la part du GECT est de 50 % du coût total du projet. Chaque projet fera l'objet d'une décision spécifique. La subvention accordée peut différer de la subvention sollicitée.

. Les dépenses directement liées au projet transfrontalier sont éligibles. Les dépenses de fonctionnement des structures partenaires ne sont quant à elles pas éligibles. Un double-financement de la part d'une des communes de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ou de la part du fonds jeunesse ou du fonds sport de la Conférence du Rhin Supérieur n'est pas souhaité et peut représenter un critère d'exclusion du dossier.

2.2. Procédure de sélection

La procédure d'instruction des demandes de subvention dépend du montant de la participation financière demandée :

- Les **demandes de subvention inférieures ou égales à 5 000 €** sont soumises pour décision au Président. Le dépôt de la demande auprès du Secrétariat général doit se faire au moins 6 semaines avant le démarrage prévu du projet.
- Les **demandes de subvention inférieures ou égales à 25 000 €** sont soumises pour décision à un Comité de sélection transfrontalier constitué de six membres élu.e.s qui en informe le Conseil de l'Eurodistrict. Le dépôt de la demande auprès du Secrétariat général doit se faire au moins 6 semaines avant le démarrage prévu du projet.
- Les **demandes de subvention supérieures à 25 000 €** sont soumises sous forme de délibération au Conseil. Le dépôt de la demande doit se faire au plus tard 6 semaines avant la séance suivante du Conseil. Les dates de séance du Conseil sont

à consulter sur le site internet de l'Eurodistrict www.eurodistrict.eu

Les demandes font toutes l'objet d'une instruction par le Secrétariat général, qui émet une recommandation concernant la subvention à verser.

2.3. Modalités de versement et obligations du porteur de projet

Les modalités de versement dépendent du montant de la subvention accordées :

- Les **subventions accordées inférieures ou égales à 5 000 € inclus** font l'objet d'un versement unique. Le porteur de projet est tenu de communiquer au Secrétariat général de l'Eurodistrict **un rapport final** (avec un budget réalisé, des photos et, si disponibles, des articles de presse) **au plus tard 4 mois après la clôture du projet**.
- Les **subventions accordées supérieures à 5 000 €** sont versées en deux tranches de chacune 50 % du montant accordé. Suite au versement de la première tranche et **avant** le porteur de projet est tenu de communiquer au Secrétariat général de l'Eurodistrict un **bref rapport intermédiaire** (avec un budget réalisé), sur la base duquel, et sous réserve de la conformité des éléments présentés avec les éléments prévus dans la demande de subvention, le versement de la deuxième tranche peut s'effectuer. A l'issue du projet et **au plus tard 4 mois après la clôture du projet**, le porteur de projet est tenu de communiquer au Secrétariat général de l'Eurodistrict **un rapport final** (avec un budget réalisé, des photos et, si disponibles, des articles de presse).
En cas de projet pluriannuel, le porteur de projet est tenu de transmettre chaque année au Secrétariat général de l'Eurodistrict un rapport d'activités intermédiaire sur le déroulement du projet.

Le bénéficiaire de la subvention (porteur de projet) est tenu d'utiliser les fonds octroyés conformément au projet et à l'opération subventionnée.

Le porteur de projet doit intégrer l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau dans sa stratégie de communication conformément au document « engagement en termes de communication » à signer et à joindre au formulaire de demande de subvention. Il doit veiller à ce que le soutien accordé par le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau soit visible dans toutes les actions de communication liées au projet.

L'absence totale ou partielle du respect des conditions convenues avec le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est susceptible d'entraîner :

- L'interruption de l'aide financière du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau,
- La demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- La non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par le bénéficiaire.

En cas de survenance d'évènement mettant en péril la poursuite de l'activité du demandeur de subvention et en cas de non-réalisation ou de report du projet subventionné, le Secrétariat général doit être immédiatement informé. Le cas échéant, le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau se réserve le droit de demander le reversement des sommes déjà versées.



Demande de subvention pour un projet transfrontalier Förderantrag für ein grenzüberschreitendes Projekt

Date / Datum:

1. Informations générales / Allgemeine Informationen

1.1. Intitulé du projet / Projekttitel :

--

1.2. Porteur de projet / Projektträger

Organisme / Institution :

Localisation du siège / Sitz der Einrichtung :

Représentant légal (nom et titre) / Gesetzlicher Vertreter (Name und Titel) :

Referent du projet / Projektansprechpartner :

Adresse / Anschrift :

Tél. / Tel. :

E-mail / E-Mail :

Site internet / Internetseite :

N° de SIRET / Umsatzsteuer-Identifikationsnummer (Ust-IDNr.):

1.3. Partenaire(s) du projet / Projektpartner

Partenaire 1 / Partner 1:

Organisme / Institution :

Contact / Kontakt :

Adresse / Anschrift :

Tél. / Tel. :

E-mail / E-Mail :

Partenaire 2 / Partner 2:

Organisme / Institution :

Contact / Kontakt :

Adresse / Anschrift :

Tél. / Tel. :

E-mail / E-Mail :

Partenaire / Partner 3:

Organisme / Institution :

Contact / Kontakt :

Adresse / Anschrift :

Tél. / Tel. :
E-mail / E-Mail :

1.4. Description du partenariat entre les organisateurs du projet (origine, historique, nouveau partenariat)	1.4. Beschreibung der Partnerschaft der verschiedenen Projektakteure (Entstehung, neue/bestehende Partnerschaft)

2. Présentation du projet / Projektpräsentation

Merci de développer vos propos chaque fois en 3 à 5 phrases / Bitte erläutern Sie Ihr Vorhaben in je 3-5 Sätzen.

2.1. Objectifs du projet	2.1. Ziele des Projekts

2.2. Description détaillée des actions envisagées/phases de réalisation	2.2. Detaillierte Beschreibung der vorgesehenen Aktionen/Realisierungsphasen

2.3. Période de réalisation	2.3. Durchführungszeitraum

2.4. Lieu(x) de réalisation	2.4. Ort(e) der Projektrealisierung

2.5. Communication envisagée (moyens de communication, nombre du matériel visuel prévu, p.ex. flyer/affiches/coups etc.)	2.5. Vorgesehene Kommunikationsmaßnahmen und -mittel (Kommunikationskanäle, Anzahl des geplanten Informationsmaterials wie z.B. Flyer/Plakate/Pokale usw.)

2.6. Mesures envisagées en faveur de la durabilité écologique ¹	2.6. Geplante Maßnahmen zur Förderung der Nachhaltigkeit ²

¹ Utilisation des transports en commun, tri des déchets, comportement respectueux des ressources, sensibilisation des participant.e.s aux questions environnementales, etc.

² Nutzung öffentlicher Verkehrsmittel, Mülltrennung, ressourcenschonendes Verhalten, Sensibilisierung der Teilnehmenden zu Umweltfragen, usw.

3. Dimension transfrontalière du projet / *Grenzüberschreitende Dimension des Projekts*

Merci de développer vos propos chaque fois en 3 à 5 phrases / *Bitte erläutern Sie Ihr Vorhaben in je 3-5 Sätzen.*

3.1. Plus-value pour le territoire et les habitants de l'Eurodistrict	3.1. Mehrwert für das Gebiet und die Bewohner des Eurodistrikts
3.2. Caractère novateur du projet	3.2. Innovativer Charakter des Projekts
3.3. Pérennité du projet	3.3. Langfristigkeit des Projekts
3.4. Contribution au bilinguisme	3.4. Beitrag zur Zweisprachigkeit

3.5. Domaines d'action prioritaires / Prioritäre Handlungsfelder :	
Cocher la (les) case(s) appropriée(s) / <i>Bitte die betroffene(n) Felder ankreuzen</i>	
Affaires sociales / <i>Soziales</i>	☐
Aménagement du territoire / <i>Raumplanung</i>	☐
Bilinguisme, Education / <i>Zweisprachigkeit, Bildung</i>	☐
Culture / <i>Kultur</i>	☐
Economie - Emploi / <i>Wirtschaft - Beschäftigung</i>	☐
Environnement / <i>Umwelt</i>	☐
Jeunesse / <i>Jugend</i>	☐
Mobilité / <i>Mobilität</i>	☐
Participation citoyenne / <i>Bürgerbeteiligung</i>	☐
Prévention et sécurité / <i>Prävention und Sicherheit</i>	☐
Santé / <i>Gesundheit</i>	☐
Sport / <i>Sport</i>	☐
Tourisme / <i>Tourismus</i>	☐

4. Plan de financement / Finanzierungsplan

Le financement prévu du projet doit être réparti le plus équitablement possible entre les partenaires français et allemands. Le budget global (dépenses et recettes) doit être équilibré. / Die geplante Finanzierung des Projekts soll zwischen den deutschen und französischen Partnern möglichst ausgewogen sein. Die französischen und deutschen Partner tragen daher beide zu der Finanzierung des Projekts bei. Das Gesamtbudget (Ausgaben und Einnahmen) muss ausgeglichen sein.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 14/02/2025



ID : 067-200024172-20240619-DEL 4_2_2_24_4A-DE

RECETTES / EINNAHMEN	
CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES / BEITRÄGE DER PARTNER	
Nom porteur de projet / Name Projektträger :	€
Nom partenaires français / Name französische Partner:	€
Nom partenaires allemands / Name deutsche Partner:	€
...	
RECETTES PROPRES DU PROJET / PROJEKTEINNAHMEN	
-	€
-	€
-	€
...	
SOUS-TOTAL : PRODUITS DES PARTENAIRES ET RECETTES PROPRES DU PROJET / ZWISCHENSUMME: BEITRÄGE DER PARTNER UND PROJEKTEINNAHMEN	€
EURODISTRICT (subvention sollicitée, max. 50 % du Total) / EURODISTRIKT (beantragte Förderung, max. 50 % von Gesamt)	€
CONTRIBUTIONS EN NATURE / SACHLEISTUNGEN	
-	€
-	€
-	€
...	
SOUS-TOTAL : CONTRIBUTIONS EN NATURE / ZWISCHENSUMME: SACHLEISTUNGEN	€
TOTAL RECETTES / GESAMT EINNAHMEN	€

DEPENSES / AUSGABEN	
DEPENSES DIRECTES / DIREKTAUSGABEN	
Frais de personnel / Personalkosten	
Personnel employé / Angestelltes Personal	€
Intervenants extérieurs / Mitarbeiter von außerhalb	€
Frais de bénévolat ³ / Ehrenamtliche Tätigkeit ⁴	€
Location ou d'achat de matériel / Kosten für Materialverleih oder -ankauf	
-	€
-	€
Frais de déplacements / Reisekosten	
-	€
-	€
Frais de restauration / Catering und Bewirtung	
-	€
-	€
Frais de communication / Öffentlichkeitsarbeitskosten	
-	€
-	€
Frais de traduction / Übersetzungskosten	
-	€
-	€
Autre / Sonstiges	
-	€
-	€
TOTAL DEPENSES / GESAMT AUSGABEN	€

³ Valorisation du temps de travail bénévole du personnel non salarié

⁴ Valorisierung der ehrenamtlich geleisteten Arbeitszeit von nicht-eingestelltem Personal

5. Documents à joindre au présent formulaire / Unterlagen, die dem Antragsformular beigelegt werden müssen

- ✓ RIB (avec IBAN + BIC) / *offizielle Bankbestätigung über die Kontoverbindung (mit IBAN + BIC)*
- ✓ Statuts de l'organisme demandeur / *Satzung der antragstellenden Einrichtung*
- ✓ Si votre structure est une association: extrait du JO ou extrait d'inscription au registre des associations / *Wenn Ihre Einrichtung ein Verein ist : Gründungsvereinbarung oder Nachweis über amtliche Registrierung im Vereinsregister*
- ✓ Formulaire sur l'engagement de communication signé avec l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau/ *Die mit dem Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau unterschriebene Vereinbarung über die Öffentlichkeitsarbeit*

Seuls les formulaires dûment remplis avec signature et cachet du porteur de projet peuvent être pris en considération.

Nur vollständig ausgefüllte und vom Projektträger unterschriebene und gestempelte Anträge können berücksichtigt werden.

Lieu, Date / Ort, Datum

Signature et cachet du porteur du projet /
Unterschrift und Stempel des Projektträgers



Engagement de communication

Le porteur de projet (structure) :
du projet subventionné

s'engage à s'engager à communiquer de manière clairement identifiable et visible le soutien financier reçu de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau pour le projet.

Pour ce faire, le porteur de projet s'engage à intégrer l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau dans sa stratégie de communication de la manière suivante :

- Le logo de l'**Eurodistrict Strasbourg-Ortenau doit figurer** sur tous les supports de communication et de promotion élaborés pour le projet **de sorte que l'écriture dans le logo soit bien lisible dans une taille adaptée au format du document**. Si plusieurs logos apparaissent, le logo de l'Eurodistrict doit de préférence figurer du côté gauche du document. De manière générale, la taille du logo doit être de minimum 12mm x 22mm pour la reproduction sur un format DIN A4.
- Le **soutien financier** de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau **doit être mentionné** dans tous les documents et présentations destinés à la presse et au grand public (**cf. formulation ci-joint**).
- Les documents destinés à la presse et au grand public contiennent, si possible, un **texte de présentation de l'Eurodistrict (cf. formulation ci-joint)**.
- Pour la communication sur les **réseaux sociaux**, le compte de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (Facebook, Twitter, LinkedIn) doit être tagué.
- Le logo de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau doit figurer sur tout matériel protocolaire de type médaille, coupe, etc.
- Des photographies ou des illustrations représentant les activités du projet doivent être fournies au Secrétariat général, si possible en incluant l'identité visuelle de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (logo, banderole, autre). Ces documents seront utilisés pour la presse, le site internet, les réseaux sociaux et pour le rapport annuel d'activités. Il relève de la responsabilité du porteur de projet de s'assurer que les **photos transmises peuvent être utilisées car libres de droits** et que le **copyright ©** soit correctement indiqué.
- En cas de présence de personnes mineures sur des photographies, les organisateurs sont tenus de respecter la législation du pays sur la protection des mineurs, notamment en demandant l'autorisation préalable des parents.
- A des fins de planification et de validation, le Secrétariat général est à informer avant d'envoyer des invitations ou du matériel de présentation du projet.
- Tous les élus de l'Eurodistrict doivent être invités aux manifestations clés du projet (vernissage, inauguration, compétitions, tournois, etc.). Les coordonnées des élus sont disponibles au Secrétariat général.

Cet engagement de communication est obligatoire. Le non-respect de cette obligation de communication peut entraîner une réduction et/ou une demande de remboursement des subventions accordées.

Par sa signature, le porteur de projet confirme avoir pris connaissance et accepter cette obligation.

Lieu, Date

Signature et cachet du porteur de projet

ANNEXE

LOGO		TEXTE	
 (écriture bien lisible)	+	Avec le soutien financier de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	Financé par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

FORMULATION - SOUTIEN FINANCIER

FORMULATION - PRÉSENTATION EURODISTRICT

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est un regroupement franco-allemand composé de l'Eurométropole de Strasbourg, de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est et de l'État français ainsi que de l'Ortenaukreis et des villes d'Offenbourg, Lahr, Kehl, Achern et Oberkirch. Ensemble, ils forment un groupement européen de coopération territoriale (GECT).

En tant que 'territoire européen pilote', l'Eurodistrict vise à favoriser les échanges transfrontaliers, à expérimenter de nouvelles formes de coopération et à faire ainsi valoir la plus-value européenne dans le quotidien de ses citoyennes et citoyens. L'organisation de projets propres ainsi que le soutien financier et technique de projets de la société civile permettent de créer de multiples possibilités de rencontres partagées par l'ensemble de la population des deux rives du Rhin.

Suivez les activités de l'Eurodistrict sur www.eurodistrict.eu ou sur Facebook « EurodistrictStrasbourgOrtenau » et sur Twitter « eurodistrict ».

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 14/02/2025



ID : 067-200024172-20240619-DEL_4_2_2_24_4A-DE

Document de séance n° 4.2/2/2024
Vorlage Nr. 4.2/2/2024

Séance du Conseil de l'Eurodistrict / Ratssitzung des Eurodistrikts 2/2024	Date de la séance / Sitzungstag 19.06.2024
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Raphaëlle LE NERRANT	

Point n° 4.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff : Modification des critères de subvention du fonds « Culture & Rencontres » / Überarbeitung der Förderkriterien des Fonds für „Kultur & Begegnung“

I. Rapport / Sachverhalt

Lors de la réunion du Conseil du 21 mars 2024, il a été décidé, par un vote à l'unanimité, de fusionner le fonds de subvention classique de l'Eurodistrict d'un montant de 150 000 € et le fonds culturel de soutien à la scène locale, qui existait depuis 2021, doté de 40 000 €. Le fonds unique qui en a résulté est intitulé « Culture & Rencontres » et dispose d'une somme totale de 190 000 €. Cette fusion a pris effet au 1er avril 2024. Jusqu'à présent, les retours des porteurs de projets sur cette fusion sont tous positifs.

En outre, lors de sa réunion de mars, le Conseil a chargé le Secrétariat général de réviser les critères d'éligibilité existants du « fonds de subvention classique » ainsi que le formulaire de demande de subvention correspondant, tous deux conçus en 2010 et qui n'avaient été mis à jour que sur le plan formel depuis lors.

Lors de la révision des documents, une attention particulière a été portée, d'une part, à la concordance linguistique entre les versions française et allemande et à des formulations plus claires pour les porteurs de projets. D'autre part, la pertinence des critères de sélection pour les projets transfrontaliers a été vérifiée au regard de l'expérience acquise lors du traitement des demandes de financements précédentes.

L'annexe I montre les modifications proposées des critères d'éligibilité, surlignées en jaune pour faciliter le suivi. A titre de comparaison,

In der Ratssitzung vom 21. März 2024 wurde einstimmig beschlossen, den klassischen Förderfonds des Eurodistrikts in Höhe von 150.000 € und den seit 2021 bestehenden Kleinkulturfonds in Höhe von 40.000 € zu einem einzigen Fonds mit dem Titel „Kultur & Begegnung“ und einem Gesamtbudget von 190.000 € zusammenzulegen. Diese Fusion wurde zum 1. April 2024 wirksam. Die bisherigen Rückmeldungen der Projektträger zu der Zusammenlegung sind durchweg positiv.

Ferner beauftragte der Rat in seiner Märzsession das Generalsekretariat, die bestehenden Förderkriterien des „klassischen Förderfonds“ und das dazugehörige Antragsformular, die beide 2010 entworfen und seither nur formal aktualisiert wurden, zu überarbeiten.

Bei der Überarbeitung der Dokumente wurde zum einen auf die sprachliche Übereinstimmung der deutschen und der französischen Version und auf für Projektträger klarer verständliche Formulierungen geachtet. Zum anderen wurden die Auswahlkriterien basierend auf den Erfahrungswerten aus bisherigen Förderungen auf ihre Pertinenz für grenzüberschreitende Projekte geprüft.

Anhang I zeigt die vorgeschlagenen Änderungen der Förderkriterien zur besseren Nachverfolgung in Gelb markiert. Zum Vergleich ist die alte

l'ancienne version des critères se trouve à l'annexe II.

Les intitulés de certaines cases du formulaire de demande de subvention ont dû être ajustés afin de refléter les modifications apportées aux critères d'éligibilité. Le formulaire modifié figure donc en annexe III de la présente décision.

Afin de garantir que le soutien de l'Eurodistrict soit visible dans le cadre de la communication sur un projet subventionné, les porteurs de projet doivent signer un engagement de communication, joint en annexe IV.

Version der Förderkriterien in Anhang II zu finden.

Die Überschriften einiger Felder des Antragsformulars mussten angepasst werden, um den Änderungen in den Förderkriterien zu entsprechen. Das geänderte Antragsformular befindet sich daher in Anhang III zu diesem Beschluss.

Um sicherzustellen, dass im Rahmen der Kommunikation über ein gefördertes Projekt die Unterstützung durch den Eurodistrikt sichtbar gemacht wird, müssen die Projektträger eine Kommunikationsvereinbarung unterzeichnen, die in Anhang IV beigefügt ist.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag

Le Conseil se félicite que les critères d'éligibilité du fonds de subvention « Culture & Rencontres » de l'Eurodistrict soient mieux adaptés aux besoins des porteurs de projets, tant sur le plan linguistique que dans leur contenu, et les valide tels qu'ils figurent à l'annexe I.

En outre, le Conseil valide le formulaire de demande de subvention adapté (annexe III) ainsi que l'accord sur la communication (annexe IV).

Der Rat begrüßt die sprachlich wie inhaltlich stärker an die Bedarfe der Projektträger angepassten Förderkriterien des Eurodistriktsfonds „Kultur & Begegnung“ und validiert diese wie in Anhang I aufgeführt.

Zudem validiert der Rat das angepasste Antragsformular (Anhang III) und die Kommunikationsvereinbarung (Anhang IV).

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

- ☒ Accord
- ☐ Refus
- ☐ Résolution modifiée

- ☒ Zustimmung
- ☐ Ablehnung
- ☐ Abweichender Beschluss

Fait à Strasbourg, le 19 juin 2024

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict



Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 19 juin 2024 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.